

Rapport annuel 2010-2011

La proximité, c'est notre force



SOMMAIRE



EDITORIAL DU PRÉSIDENT

Jacques PÉLISSARD P. 4-5

Chapitre 1 L'AMF EN ACTION

André LAIGNEL P. 6-7

TERRITOIRES P. 8-15
Gouvernance – Aménagement du territoire – Urbanisme – Environnement et Développement durable – Économie

SERVICES À LA POPULATION P. 16-20
Éducation – Santé – Social – Logement – Emploi – Sport – Culture

MOYENS D'INTERVENTION P. 21-23
Ressources financières – Ressources humaines

GESTION LOCALE P. 24-25
État civil – Sécurité – Modes de gestion

EUROPE / INTERNATIONAL P. 26-27

Chapitre 2 LA VIE DU RÉSEAU

L'AMF AU SERVICE DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS P. 28 – 34
Présentation de l'AMF – Temps forts – Information et communication

DES SERVICES SPÉCIFIQUES P. 35- 37
Mairie 2000 – FONPEL

LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES P. 38- 39

Chapitre 3 LES MOYENS FINANCIERS

Jean LAUNAY P. 41

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS P. 42-43

LE TROMBINOSCOPE

LE BUREAU DE L'AMF P. 45

COMITÉ DIRECTEUR P. 46-47

PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS
DÉPARTEMENTALES DES MAIRES P. 48-49

ORGANIGRAMME DES SERVICES P. 50

LA FORCE DE L'AMF C'EST SON UNITÉ

Les années 2010-2011 ont, de nouveau, été riches en projets et réformes pour les collectivités locales. Dans ce contexte, l'AMF, seule ou en initiant des partenariats, a eu à cœur de défendre les communes et intercommunalités qui sont des acteurs essentiels pour la vie de nos concitoyens et le développement de nos territoires.



Jacques PÉLISSARD
PRÉSIDENT DE L'AMF
Député-maire de Lons-le-Saunier (39)

L'AMF DÉTERMINÉE À PRÉSERVER L'UNITÉ DU BLOC LOCAL

J'ai pris l'initiative de réunir régulièrement les présidents des associations nationales d'élus du bloc local pour que nous puissions nous concerter et, ceci, dans le respect de la diversité des sensibilités et des territoires que nous représentons. Cela a été le sens de l'action de l'AMF depuis les réformes importantes de la fiscalité et des structures territoriales. Notre unité est, en effet, le gage de notre crédibilité et de notre efficacité dans les négociations avec les pouvoirs publics.

Ainsi, à l'annonce de la mise en place dès 2012 d'un fonds de péréquation au niveau communal et intercommunal, j'ai créé un comité stratégique de réflexion et de propositions regroupant les associations du bloc local. Celui-ci a rendu ses premières conclusions, dans un quasi-consensus, après plusieurs semaines de travail. Il reprendra ses travaux dès qu'il disposera de simulations chiffrées et détaillées qui l'aideront à se déterminer.

L'AMF, FORCE DE PROPOSITIONS

• Intercommunalité

Après avoir obtenu de très nombreuses avancées sur la loi de réforme territoriale et réaffirmé que l'intercommunalité renforcée doit rester un outil au service des projets des communes, l'AMF a accompagné la mise en œuvre de la réforme, y compris sur le terrain. J'ai d'ailleurs pris l'initiative de réunir les présidents d'associations départementales et les rapporteurs de CDCI en juin pour faire le point sur l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale. A la suite de ces échanges, l'AMF a pu faire des propositions d'évolutions législatives.

• Contrat tripartite AMF-La Poste-État

A l'issue de plusieurs mois de négociations, l'AMF a signé un nouveau contrat avec La Poste et l'État pour 2011-2013 dans lequel elle a fait en sorte de conforter les conditions d'un dialogue équilibré entre les élus et les représentants de La Poste.

• Carte scolaire

L'AMF s'est fermement opposée à la poursuite des réductions d'effectifs enseignants dans les écoles primaires. Le Président de la République y a d'ailleurs en partie répondu en annonçant qu'aucune fermeture nette de classe n'interviendrait à la rentrée 2012. Notre association, très attachée à la qualité de l'école, continuera d'être vigilante sur ce point et de participer avec intérêt et attention à la réflexion sur l'évolution pluriannuelle de la carte scolaire.



L'AMF, LIEU DE RÉFLEXION, D'ÉCHANGES ET DE PROPOSITIONS

Pour nous ouvrir aux grandes questions de société, nous avons mis en place en 2011 les « Rencontres de l'AMF ». Ces manifestations sont des lieux d'échanges et de débats, associant élus et experts. La première organisée sur la désertification médicale nous a permis d'évaluer les dispositifs mis en œuvre et de faire part de nos propositions aux pouvoirs publics.

J'ai souhaité également cette année renforcer les liens avec notre réseau d'associations départementales avec un triple objectif : appui plus soutenu de l'AMF aux associations départementales dans un contexte financier contraint, développement du travail de mutualisation et meilleure lisibilité des actions de l'AMF.

Les actions que je viens de citer, pour importantes qu'elles soient, ne sont qu'un aperçu du travail au quotidien de notre association pour faciliter l'accomplissement des missions des maires et présidents de communautés et pour porter leurs préoccupations au plus haut niveau. Le rapport d'activité 2010 - 2011 présente les actions de l'AMF de manière beaucoup plus exhaustive.

Par ailleurs, c'est, comme tous les ans, à l'occasion de notre Congrès que nous pourrons débattre de l'ensemble de ces sujets. Cette année, le thème en sera « Le maire, l'intérêt général et le citoyen », afin de mettre en valeur l'engagement du maire au service de l'intérêt général. Avec une mention particulière, en cette année des Outre-mer, pour nos collègues ultramarins qui enrichissent nos travaux par leurs expériences. Le 94e Congrès sera aussi un moment important puisque notre association renouvellera ses instances pour trois ans.

Je me réjouis donc de vous y retrouver, pour débattre et échanger dans le pluralisme et l'unité qui nous caractérisent et poursuivre ensemble notre combat au service de nos territoires.



L'AMF

EN ACTION



RÉGRESSIONS...

L'avalanche de réformes, de textes, de normes qui, semaine après semaine et souvent dans le flou et la confusion, touchent nos collectivités locales, a eu pour conséquence une mobilisation intense de **l'Association des Maires de France** et de ses services. **Ces combats menés dans l'unité** ont permis de nombreuses améliorations et même parfois d'éviter le pire. Mais malgré notre vigilance active, quatre lettres semblent symboliser la période que nous vivons : **R.G.P.P. (Régression Générale des Politiques Publiques)**.

RÉGRESSION DES SERVICES PUBLICS, BIEN SÛR

Pour citer La Fontaine, on pourrait dire : « **Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés** » : éducation, santé, sécurité, justice, transports, mais aussi DDE, DDA, Jeunesse et sport..., les zones rurales et les quartiers en difficultés étant les plus gravement touchés, **ajoutant ainsi de l'injustice à l'inégalité.**

RÉGRESSION DE LA DÉCENTRALISATION ET DE NOS LIBERTÉS

Nombreux sont les exemples en ce sens et notamment la réforme territoriale de 2010, programmant pour l'avenir les restrictions ou interdictions des financements croisés qui sont l'expression de la solidarité territoriale et souvent la condition de nos projets ; donnant des **pouvoirs exorbitants aux Préfets** pour redécouper l'intercommunalité, les élus étant pressés, bousculés voire contraints dans un domaine où le libre choix était jusque là la règle. Il est de plus en plus clair pour de nombreux maires et présidents de communautés -comme le dit la Résolution finale de notre dernier Congrès-, que cette loi entraîne « **des régressions qui bouleversent et détériorent considérablement le paysage territorial** ».

RÉGRESSION FINANCIÈRE, ENFIN

En ce sens, la suppression de la Taxe professionnelle et son remplacement, pour une grande part, par des dotations, le transfert de l'essentiel de l'impôt sur les ménages et le lien rigide instauré entre les taxes, font gravement **reculer nos marges de manœuvre et donc notre liberté.** Le gel de nos dotations, mais aussi la disparition de nombreuses subventions, accroissent l'écart qui s'est creusé ces dernières années entre l'évolution naturelle de nos charges et le recul subi de nos recettes. Les conséquences sont claires : difficultés de fonctionnement, baisse de l'investissement et augmentation de la dette caractérisent **la crise financière qui se développe.**



André LAIGNEL
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'AMF
Maire d'Issoudun (36)
Ancien Ministre

Ainsi, et pour la première fois depuis les grandes lois de décentralisation dont on va fêter le 30^e anniversaire, le choix du Gouvernement a été d'affaiblir les collectivités territoriales et de marquer **une rupture profonde avec les lois émancipatrices qui avaient précédé.**

A l'inverse des régressions actuelles, notre pays a besoin de réformes approfondissant la **démocratie** locale, redonnant de l'autonomie fiscale et financière et un sens à la **libre administration** bref, s'appuyant sur **une confiance retrouvée entre l'État et les élus locaux.**

C'est ce **nouvel élan** en faveur de nos communes que nous appelons de nos vœux. C'est pourquoi, comme nous l'avons souhaité lors de notre Congrès de 2010, « **une véritable et ambitieuse 3^e étape de la décentralisation** » doit être mise en œuvre.

**Unis, mobilisés et offensifs, ensemble,
faisons de notre congrès un moment utile.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Laignel'.

DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES

L'action de l'AMF est sous-tendue par la volonté de contribuer à un développement équilibré et harmonieux de tous les territoires, que ce soit en matière de gouvernance, d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement et de développement durable.

GOVERNANCE

La réforme des collectivités territoriales a constitué l'un des sujets centraux traités par l'AMF au cours de cette année. Très mobilisée au moment du débat parlementaire, elle s'implique depuis dans la mise en œuvre de la loi.

Réforme territoriale

Favorable à la démocratisation de l'intercommunalité et à sa généralisation sur l'ensemble du territoire national, favorable également à une réelle incitation à la mutualisation des compétences, des services et des biens au niveau intercommunal, l'AMF s'est, en revanche, toujours fermement opposée à la dilution des communes dans une « supra-communalité » qui ne permettrait pas de répondre à la diversité des besoins de nos concitoyens confrontés à des difficultés économiques et sociales nécessitant des actions de proximité. Elle ne serait pas davantage source d'économies.

Dans cet esprit, et avant même la présentation du projet de loi, l'AMF avait, dès septembre 2009, pris position sur les principales orientations de la réforme de l'architecture territoriale et obtenu satisfaction sur deux points essentiels :

- le maintien de la clause de compétence générale aux communes, qui constitue une véritable consécration pour l'échelon communal ;
- les dispositions concernant l'élection des délégués intercommunaux qui, respectant les principes posés par l'AMF, se déroule dans le cadre des élections municipales, respectant ainsi la légitimité des élus communaux.

Ensuite, tout au long des débats parlementaires, l'AMF a obtenu des améliorations très importantes par rapport au texte initial du Gouvernement.

Ont été acquis le principe de l'accord local pour la représentation des communes au sein du conseil communautaire des communautés de communes et d'agglomération et l'avancement de six mois de la date d'achèvement de la carte intercommunale au 30 juin 2013, alors qu'elle avait été fixée initialement au 1er janvier 2014.





Les majorités actuelles pour le transfert d'une compétence ou la reconnaissance de son intérêt communautaire ont pu être maintenues, ainsi que la reconnaissance de l'intérêt communautaire des compétences socio-éducatives et sportives des métropoles et l'exigence de l'accord de l'unanimité des communes pour l'unification des impôts « ménages » ou de la DGF à l'échelle métropolitaine.

L'AMF a également obtenu gain de cause s'agissant du caractère facultatif du transfert du pouvoir de police des maires au président de communauté, notamment en matière de circulation et de stationnement et de la nécessité de l'accord unanime des communes, ou, à défaut, de la population de chaque commune, pour constituer une commune nouvelle. On doit aussi à son action la création de la formule souple de pôles métropolitains pour exercer des compétences ou mener des politiques dépassant l'échelle de l'agglomération.

Elle a enfin défendu avec succès l'assouplissement des dispositions prévoyant l'encadrement des cofinancements afin que les communes et leurs groupements puissent continuer à bénéficier du cumul de subventions départementales et régionales dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme.

Le texte désormais adopté prend en compte la quasi-totalité des positions défendues par l'AMF, et cela grâce à un travail constant de dialogue avec les autres associations d'élus et de mobilisation des parlementaires sur nos positions.

Après la publication de la loi, l'AMF a participé à sa mise en œuvre et notamment à l'élaboration du décret sur la désignation des membres de la CDCI. Dans près de 85% des cas, la liste proposée par l'association départementale a été la seule liste candidate. Ces résultats confortent le rôle fédérateur de nos associations

Outre la mise en place d'un comité stratégique de réflexion et de propositions sur la péréquation des ressources fiscales du bloc communal, d'autres initiatives ont d'ores et déjà été prises par cette instance : journée de lancement du réseau des pôles métropolitains, premières réflexions sur le financement des grands équipements sportifs et culturels, rendez-vous avec le ministre de l'Intérieur sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance...

Régime de retraite des élus

Courant janvier 2011, l'AMF apprenait, à la lecture d'une lettre d'information du ministère du Budget, la modification, par circulaire, du régime fiscal de la participation obligatoire des collectivités territoriales aux régimes de retraite facultatifs par rente des élus locaux.



départementales et leur capacité à établir un réel consensus démographique, géographique et politique entre leurs adhérents.

Concertation avec les associations du bloc local

Estimant fondamental qu'ensemble, et dans le respect de la diversité des élus qu'ils représentent, ils puissent exprimer le point de vue du bloc local sur les politiques nationales et européennes pouvant avoir des conséquences sur leurs collectivités, les présidents des associations du bloc local ont décidé depuis le début de l'année 2011 de se réunir régulièrement, avec leurs directeurs, pour se concerter sur les sujets qui leur sont communs.

Cette instance de coordination, qui se réunit tous les deux mois, devrait également permettre à toutes les associations de s'exprimer d'une seule voix lors des réunions de la Conférence nationale des exécutifs rénovée.

Cette disposition, précisant que ladite participation doit être réintégrée dans les revenus imposables des élus concernés, n'avait pas été portée à la connaissance des maires et de l'AMF, bien que devant s'appliquer au 1^{er} janvier 2011. Face à l'absence de concertation préalable et pour assurer au mieux sa mission d'information auprès de ses adhérents, l'AMF a saisi le ministre du Budget afin de lui demander le fondement législatif de cette mesure fiscale.

Rapport sur la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique

Bien que les titulaires de mandats électifs soient exclus du champ de réflexion de la Commission, l'AMF a été auditionnée par la Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique, présidée par Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'Etat, et chargée de faire des propositions pour prévenir ou régler les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles peuvent se trouver les membres du Gouvernement, les responsables des établissements publics et des entreprises publiques ainsi que les agents publics, en particulier ceux qui y sont le plus exposés.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'AMF a une préoccupation constante : veiller à un aménagement équilibré de tout le territoire, faire en sorte que tous les citoyens, quel que soit leur lieu de vie, aient accès à tous les services essentiels.

Territoires ruraux

Au moment où se mettent en place les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), les élus souhaitent maintenir des communautés de taille humaine dans les territoires ruraux. Ils demandent que leur présence soit garantie dans la commission départementale qui interviendra dans la répartition de la nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux. La Révision générale des politiques publiques (RGPP) a des incidences sur le fonctionnement des territoires ruraux avec un risque d'amointrissement du rôle de conseil des sous-préfets, partenaires et interlocuteurs privilégiés du maire. La disparition de l'ingénierie publique, à la fin de l'année 2011, préoccupe fortement les maires ruraux : la qualité de l'offre privée est très variable d'un département à l'autre et le coût des prestations est un facteur discriminant pour les plus petites collectivités. Les élus constatent que la Charte des services publics en milieu rural n'est pas toujours appliquée, notamment dans le domaine scolaire. Un bilan de l'expérimentation du protocole « + de services au public » sera réalisé à la fin de l'année 2011, et les travaux conduits par les associations départementales de maires de la Vienne et de la Haute-Marne, en lien avec la Datar, sur l'offre locale de services, la coopération entre acteurs et les modèles de mutualisation de services devraient ouvrir de nouvelles pistes de réflexion.

Contrat de présence postale territoriale

Le nouveau contrat tripartite de présence postale territoriale 2011-2013 a été signé entre l'AMF, La Poste et l'Etat le 26 janvier 2011, après six mois de négociations.

Au-delà de la définition des modalités de gestion et de répartition du fonds postal national de péréquation territoriale doté,

en 2011, de 170 millions d'euros (au lieu de 135 millions précédemment), ce contrat a été l'occasion, pour l'AMF, de conforter les conditions d'un dialogue équilibré entre les élus et les représentants de La Poste : inscription dans le contrat qu'aucune transformation d'un bureau de poste ne se fera

sans l'accord du maire et du conseil municipal, organisation d'un « diagnostic partagé » entre le maire et La Poste avant toute transformation d'un bureau de poste en agence postale ou en relais poste, renforcement du rôle des commissions départementales de présence postale territoriale.





Haut débit et très haut débit

Ces douze derniers mois, que ce soit dans le cadre d'auditions parlementaires ou de prises de positions aux côtés de l'ADF, l'ARF et l'AVICCA, l'AMF s'est encore et toujours attachée à défendre le déploiement de la fibre optique au plus près des abonnés, à horizon d'une dizaine d'années. Les solutions alternatives, satellite ou « montée en débit sur le réseau cuivre », doivent en effet rester transitoires et réservées à des zones très isolées.

Pour assurer ce déploiement, elle demande que le fonds d'aménagement numérique du territoire, créé en 2009, soit rapidement doté de ressources pérennes, seule une péréquation financière au bénéfice des territoires permettant d'éviter une nouvelle fracture numérique sociale et/ou territoriale.

Par ailleurs, l'AMF a régulièrement rappelé aux autorités publiques la nécessité de retenir des exigences fortes en matière de couverture du territoire pour les futures licences délivrées aux opérateurs dans le cadre du dividende numérique et des perspectives offertes pour l'internet mobile à très haut débit.

Télécoms

Depuis fin 2010, l'AMF, la FNCCR et France Télécom ont négocié pour élaborer de nouveaux modèles de convention pour l'enfouissement coordonné des réseaux électriques et des réseaux de communications électroniques. La commune pourra, si elle le souhaite, rester propriétaire des fourreaux qu'elle aura financés.



URBANISME

L'urbanisme fait l'objet de nombreuses réformes importantes pour lesquelles l'AMF apporte son expertise et se fait l'écho des préoccupations des élus.

L'urbanisme après la loi Grenelle 2

Les dispositions relatives aux SCOT et aux PLU, renforcés autour d'une meilleure prise en compte des objectifs de développement durable, devaient s'appliquer dès le 13 janvier 2011. Ce délai n'étant, à l'évidence, pas tenable, une loi du 5 janvier 2011 a fixé une période transitoire pour que les SCOT et les PLU approuvés ou en cours d'élaboration ou de révision intègrent les novations de la loi Grenelle au plus tard le 1^{er} janvier 2016. L'application de la loi Grenelle 2 nécessite de nombreux décrets, soumis pour avis à l'AMF.

Il en est ainsi des projets relatifs aux SCOT et aux PLU intercommunaux ou encore à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes. Sur ce dernier texte, le projet de décret a appelé certaines réserves, les prescriptions retenues limitant la latitude des communes pour élaborer une réglementation locale adaptée à leur territoire. En outre, il incomberait à la commune, à la place de l'annonceur, d'adresser « sans délai » le dossier aux services de l'Etat.

Ce transfert de charges vers la commune est d'autant moins acceptable que, en l'absence de règlement local de publicité, la procédure d'instruction incombe exclusivement au préfet.

Par ailleurs, la loi de finances rectificative du 21 décembre 2010 a entériné la réforme de la fiscalité de l'aménagement qui a fait l'objet des premières Rencontres techniques de l'AMF en juin. Cette réforme, à laquelle l'AMF a été associée tout au long de son élaboration, induit une réflexion préalable sur les projets d'aménagement car elle permet la sectorisation et la modulation des taux de la taxe d'aménagement qui se substitue à la TLE, et à terme aux participations d'urbanisme (PVR, PRE).

La démarche « urbanisme de projet »

Le secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme a initié cette démarche, associant tous les acteurs de la construction et de l'aménagement, pour élaborer les ordonnances « Grenelle », notamment sur les documents d'urbanisme et les corrections à la réforme des autorisations de construire. Les différents groupes de travail ont été plus loin et ont proposé des pistes, à traduire dans une ordonnance, favorisant une gestion optimale du foncier pour produire du logement.

Le Bureau de l'AMF est globalement favorable à l'ensemble des propositions, sous réserve de garanties, en particulier sur la procédure de projet urbain partenarial (PUP) et la détermination de secteurs de projet au sein des PLU et dans lesquels les orientations d'aménagement et de programmation, renforcées, tiendraient lieu de règlement, afin de permettre l'émergence rapide d'un projet. Le Bureau a également acté la disposition tendant à supprimer tout abattement fondé sur la durée de détention du terrain constructible (taxation des plus-values foncières), ainsi que la nouvelle définition de la surface en remplacement de la SHOB et la SHON, tout en soulignant l'opportunité de prévoir une période de transition pour intégrer cette nouvelle définition dans les documents d'urbanisme, dès lors que cela bouleverserait les choix retenus en terme de constructibilité dans les PLU (densité). Le Bureau a souhaité aussi le maintien des tailles minimales de parcelles constructibles au regard de l'assainissement non collectif.

La loi de modernisation de l'agriculture et les dispositions propres à l'urbanisme

L'AMF a fait savoir que la création d'une commission départementale soumettant à avis les projets de déclassement de terres agricoles prévus dans les documents d'urbanisme n'était acceptable que si ses

Territoires L'AMF EN ACTION



avis ne s'imposaient pas juridiquement aux assemblées délibérantes des communes ou des communautés. Cette demande a été entendue, ainsi que celle sur la composition de cette commission départementale (meilleure représentation des élus, désignés par les associations départementales des maires).

La déclaration d'inconstitutionnalité de la cession gratuite de terrain

L'AMF a immédiatement communiqué la décision du Conseil constitutionnel du 22 septembre 2010 qui prononçait l'inconstitutionnalité de cette participation d'urbanisme (cession gratuite de terrain dans la limite de 10% de la superficie du terrain), dont les conséquences étaient immédiates (les cessions gratuites prescrites mais n'ayant pas encore fait l'objet d'un transfert de propriété ne peuvent plus être mises en œuvre ; aucune nouvelle cession gratuite ne peut être prescrite). Désormais, la collectivité ne pourra plus acquérir les parcelles que par voie amiable ou par voie d'expropriation, toute cession à l'euro symbolique étant interdite dans ce cadre.

Après avoir sollicité les associations départementales afin d'obtenir des cas concrets de blocage, l'AMF a provoqué une réunion avec les services du ministère afin de convenir d'une évolution du texte plus conforme à la constitution. A ce jour, l'Etat souhaite d'abord expérimenter la nouvelle taxe d'aménagement en substitution de la cession gratuite de terrain.

Gares

Le Bureau de l'AMF a décidé, au printemps 2010, la création d'un groupe de travail sur les gares et notamment leur place dans la

ville. Ce travail est réalisé en partenariat avec Gares & Connexions, filiale de la SNCF, dans le but de produire et de diffuser des outils pour favoriser le développement des services et des commerces en gare (guichet unique, inter-modalité, relais poste, etc.), pour améliorer également l'aménagement dans et autour des gares. Une trentaine de communes participent à ces travaux avec la SNCF en associant RFF, la FEPL et AGIR, sous la présidence de Bernadette Laclais, maire de Chambéry et de Gilles Bourdouleix, député-maire de Cholet.

"Risques inondations"

A la suite de la tempête Xynthia de 2010, un Plan des submersions rapides (PSR) a été approuvé en février 2011. L'AMF a été associée à son élaboration, compte tenu du rôle prépondérant des collectivités locales dans la prévention et la gestion du "risque inondation". Les travaux se poursuivent également dans le cadre de la loi Grenelle 2 et d'un premier décret d'application de mars 2011. L'AMF, en liaison avec le CEPRI et les autres associations d'élus, demande en particulier que soient mieux définies les modalités de concertation avec les collectivités locales, tant au plan national que local.



Guichet unique et protection des réseaux

La réforme sur la sécurité des réseaux (gaz, électricité, éclairage public, etc.) issue de la loi Grenelle 2 vise, d'une part, à renforcer les prescriptions relatives aux travaux, d'autre part, à établir un nouvel équilibre en termes de responsabilité et de répartition des coûts entre maîtres d'ouvrage, opérateurs et entreprises de travaux. Un « guichet unique » informatisé (www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr), opérationnel très prochainement, permettra aux maîtres d'ouvrage (communes, concessionnaires, exploitants, etc.) et aux entreprises de connaître l'ensemble des réseaux concernés par le projet envisagé lors des déclarations de projets de travaux. Pour les exploitants de réseaux, dont les collectivités, les déclarations d'enregistrement au guichet unique (coordonnées et linéaire du réseau) seront obligatoires à compter du 1er janvier 2012 jusqu'au 31 mars 2012 au plus tard. L'AMF a obtenu du ministère un report de ces déclarations, initialement prévues au 30 septembre 2011.

Sécurité routière

Un nouveau groupe de travail de l'AMF consacré à la sécurité routière a été installé en septembre 2010. Il a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences, en particulier dans le cadre du « code de la rue », et d'examiner avec la Délégation interministérielle à la sécurité routière les moyens de mieux associer les communes aux actions de l'Etat contre l'insécurité routière dans les départements, avec pour premières priorités l'accidentologie des deux-roues motorisés et la lutte contre l'alcool au volant.





ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis le vote des lois Grenelle 1 et 2, l'AMF a participé à plusieurs groupes de travail issus du Grenelle. Elle a présidé le chantier consacré aux collectivités du Plan bâtiment Grenelle. L'AMF a également suivi l'avancement des travaux réglementaires pour l'application des lois Grenelle.

Plan Bâtiment Grenelle

Un rapport comprenant les 28 propositions du groupe de travail a été remis en août 2010 par Pierre Jarlier, sénateur-maire de Saint-Flour, à Philippe Pelletier, président du Comité stratégique. Dans la suite de ces travaux, l'AMF a également été associée à la rédaction du décret pour la rénovation thermique des bâtiments tertiaires.

Trame verte et bleue

L'AMF a porté une attention toute particulière aux travaux préparatoires à la mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB) prévue dans le cadre des lois Grenelle. Lors du processus législatif, l'AMF avait obtenu que toutes les communes concernées par l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique organisant la TVB sur les territoires soient consultées et que le schéma régional de cohérence écologique comporte, pour les communes concernées, les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des TVB. L'AMF est également intervenue afin qu'une place importante soit laissée aux représentants des communes dans les comités régionaux trame verte et bleue, eu égard à leurs compétences en matière d'urbanisme.

Villes durables – écoquartiers

L'AMF participe depuis mai 2009 au groupe de travail support national « villes durables » chargé d'élaborer un cadre de référence européen pour la ville durable. Elle a également produit avec l'Ordre des géomètres experts un guide pour les maires portant sur les éco-quartiers et les quartiers durables. L'AMF participe aussi à la définition d'un référentiel national Eco-quartiers dans le prolongement des appels à projets Eco-quartiers et Eco-cités.

Eau et assainissement

L'AMF a participé à la préparation des projets de décrets d'application portant sur la gestion des eaux pluviales et l'assainissement non collectif (ANC). Elle a suivi la mise en œuvre du plan d'action national ANC qui prévoit l'élaboration d'outils d'information pour les élus. Elle est également associée aux travaux du Comité national de l'eau étudiant la possibilité d'une tarification sociale de l'eau pour les personnes les plus démunies et les conditions d'accès à l'eau pour les personnes en situation de grande précarité. Afin de diffuser largement l'information auprès des élus sur la mise en place de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, l'AMF a signé, en juillet 2010 avec le ministère de l'Écologie, une « convention pour la collecte et la valorisation des indicateurs de performance des services publics d'eau et d'assainissement » disponible sur www.services.eaufrance.fr/propos-des-services/ressources-documentaires

Rapport annuel de développement durable du maire

L'AMF a participé à la rédaction du décret précisant la forme et le contenu du rapport « développement durable » prévu dans la loi Grenelle 2 et rendu obligatoire pour les communes de plus de 50 000 habitants. Le rapport sera fondé sur le cadre de référence national des agendas 21 locaux.





Photovoltaïque

Face aux difficultés engendrées pour les communes par la parution en décembre 2010 du décret suspendant les conditions de rachat de l'énergie photovoltaïque, l'AMF a vivement réagi auprès des ministres concernés afin de demander que les projets des communes puissent bénéficier d'un régime dérogatoire.

Elle a participé aux différentes phases de concertation engagées autour de ce sujet jusqu'au passage des projets d'arrêtés fixant les nouvelles conditions de rachat au Conseil supérieur de l'énergie en mars 2011.

Les arrêtés et décrets parus en mars 2011 ne prenant finalement pas en compte les résultats de la concertation, l'AMF a adressé un nouveau courrier aux ministres concernés. Suite à cette intervention, le cas des collectivités fait l'objet d'un réexamen.

Forêt

L'AMF et la FNCOFOR ont adressé en avril 2010 un courrier commun aux ministres de l'Agriculture, de l'Ecologie et des Finances afin de leur faire part de l'attachement profond des communes au régime forestier qui garantit la mise en œuvre d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle. Ce courrier visait à conforter les fondements et les moyens mis en place par le régime forestier pour l'avenir de la forêt communale et de filières économiques locales dynamiques.

Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) et bilans des Gaz à Effet de Serre (GES)

Sous l'impulsion de l'AMF, le projet de décret d'application de la loi Grenelle 2, très important pour les collectivités de plus de 50 000 habitants soumises à l'obligation de réaliser un bilan de GES et un PCET, a été profondément modifié. En outre, un guide pratique sera élaboré pour encadrer les PCET volontaires.

L'AMF participe également au pôle de coordination prévu par la loi afin de définir les modalités techniques de mesure des GES.

Mesure de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public sensible

L'AMF a fortement influé sur la rédaction du projet de décret pour en réduire l'impact financier sur les communes, les coûts engendrés par la version initiale du décret étant très importants pour ces dernières.





Remplacement du fuel domestique par le gazole non routier

Alertée par des associations départementales de maires, l'AMF est intervenue au sujet de l'arrêté du 10 décembre 2010 relatif au gazole non routier qui prévoit l'usage d'un nouveau carburant, spécifique pour les engins agricoles et forestiers qui à ce jour utilisent du fuel domestique. L'arrêté et sa circulaire d'application, peu clairs, soulevaient des inquiétudes quant à la nécessité ou non d'acquiescer une nouvelle cuve. L'AMF a adressé en avril 2011 un courrier aux ministres signataires de l'arrêté afin de solliciter des précisions et un délai pour la mise en application.

Déchets

Particulièrement active lors du renouvellement des agréments de la filière « emballages », l'AMF a défendu avec pugnacité les positions des collectivités lors de très nombreuses réunions de négociation. Outre une augmentation de 100 millions d'euros pour les collectivités dès le 1^{er} janvier 2011, elle a obtenu une simplification du barème et des relations contractuelles. Le rôle central des maires dans la communication avec les citoyens a également été reconnu.

La mise en place du dispositif contre le pillage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans les déchèteries a mobilisé les services : nouveau barème, outil informatique adapté et groupe de travail dédié.

Dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'AMF, la filière « imprimés » propose une nouvelle interface informatique pour les collectivités et un contrat-type rénové. L'exonération de contribution papier pour les documents administratifs des collectivités et le bulletin municipal a nécessité des discussions très serrées entre l'AMF et les Douanes.

Installations classées pour la protection de l'environnement

Les déchèteries ont profondément évolué en raison de la mise en place de nouvelles filières. L'AMF a rappelé plusieurs fois au ministère l'importance de définir des prescriptions réglementaires compatibles avec les réalités observées.

Le groupe de travail sur les sols pollués a, quant à lui, recensé les diverses situations rencontrées par les maires et suivi l'évolution réglementaire.



ÉCONOMIE

Parce que la vitalité d'un territoire dépend en grande partie de son dynamisme économique, l'AMF soutient le développement d'activités variées.

Kiosques

Depuis plusieurs années, l'AMF s'est engagée en faveur du développement du réseau des kiosques de presse. En mars 2011, elle a signé avec le ministère de la Culture et le Conseil supérieur des messageries de presse une convention qui prévoit, d'une part, que les parties à la convention s'engagent à rechercher ensemble une clarification du régime d'occupation du domaine public mis en œuvre par les collectivités territoriales pour l'installation des kiosques à journaux et, d'autre part, que les éditeurs de presse et les pouvoirs publics s'engagent à consolider le modèle économique des kiosques en rendant le métier de kiosquier plus attractif et en assurant le développement du réseau des kiosques.

Il est prévu que les parties signataires favorisent la recherche d'un développement des ressources des kiosques permettant d'assurer la pérennité de ce type de commerce.

Circuits courts

L'AMF poursuit son investissement et sa réflexion en matière de promotion des circuits courts au travers notamment des réunions de son groupe de travail « Agriculture biologique ou de proximité et restauration collective ». Ce groupe de travail a permis de favoriser la mutualisation des connaissances relatives, par exemple, aux bonnes pratiques en matière de marchés publics permettant de favoriser les circuits courts et le développement des modes de consommation responsable et durable.

DÉBITS DE BOISSONS

Une loi du 22 mars 2011 a confié aux communes les déclarations administratives des restaurants et des débits de boissons à emporter, vendant des boissons alcooliques, sans information préalable ni compensation financière. L'AMF a donc saisi la Commission consultative d'évaluation des charges.

QUALITÉ DES SERVICES POUR TOUS

Les communes et leurs groupements gèrent un nombre important de services qui ont un impact direct sur les citoyens. L'action de l'AMF, en accompagnant et promouvant celle des élus, contribue à améliorer la qualité de ces services pour tous.

ÉDUCATION

Carte scolaire

L'AMF s'est adressée au ministre de l'Éducation pour demander la révision de la méthode d'élaboration de la carte scolaire 2011, liée au schéma d'emplois 2011 – 2013, et qu'une analyse objective des besoins scolaires soit menée préalablement à toute décision de réduction d'effectifs, sur la base d'un cadre précis. De plus, elle lui a demandé de rappeler aux inspecteurs d'académie la nécessité d'appliquer les modalités et les délais de concertation inscrits dans la Charte des services publics en milieu rural, et celle de compter les enfants âgés de deux à trois ans dans les prévisions d'effectifs pour les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

Rythmes scolaires

L'AMF a participé activement à la Conférence nationale sur les rythmes scolaires, installée notamment à sa demande. Elle a souhaité que le débat soit global et centré sur l'intérêt de l'enfant, sans méconnaître les contraintes des communes. Défendant un cadre national des rythmes scolaires pouvant être adapté aux réalités locales, elle veut obtenir que les maires soient co-décideurs avec les conseils d'école des choix de rythmes scolaires hebdomadaires. Souhaitant une réforme pérenne, l'AMF a considéré que l'application de nouveaux rythmes dès la rentrée 2011 n'est pas envisageable, et que ceux-ci doivent faire l'objet d'une évaluation financière préalable.

Écoles privées

L'AMF a demandé, en vain, que le projet de décret d'application de la loi Carle du 28 octobre 2009 sur le financement des écoles privées extérieures vise l'ensemble des Regroupement pédagogiques intercommunaux (RPI), y compris ceux qui ne sont pas portés par un EPCI compétent en matière scolaire. Selon un avis du Conseil d'Etat, seuls les RPI adossés à un EPCI compétent en matière scolaire devaient être pris en compte par la loi.





Restauration scolaire

La loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture prévoyait des prescriptions réglementaires pour améliorer la qualité nutritionnelle des repas dans les cantines scolaires. Le projet de décret ayant été jugé trop contraignant pour les communes, il a reçu un avis défavorable de la Commission consultative d'évaluation des normes et a été réécrit avec l'aide de l'AMF. La nouvelle version du texte a gagné en lisibilité et allège les contraintes pour les communes, notamment en matière de grammage des portions.

Par ailleurs, dans un triple souci de développement durable et économique comme de qualité, l'AMF encourage la prise en compte des circuits courts dans la restauration scolaire.

École numérique

L'AMF a poursuivi la réflexion sur ce sujet en demandant à l'Education nationale, en l'absence de budget dédié, d'engager des négociations avec les fournisseurs et les éditeurs pour que les prix des équipements et des ressources numériques soient plus attractifs pour les communes. De plus, elle a souligné le besoin pour les communes d'informations plus précises sur les outils numériques à privilégier et sur leur utilisation par les enseignants. Enfin, elle a soulevé le problème de la solvabilité de certains fournisseurs et de ses conséquences pour les communes, et la problématique de l'entretien des matériels, qui ne peut relever de leur seul ressort.

Natation scolaire

Suite à la vive protestation de l'AMF, le ministre de l'Education nationale a suspendu la circulaire interdisant le recours aux bénévoles pour assister l'enseignant dans l'apprentissage de la natation scolaire. Interrogée sur le projet de nouvelle circulaire, l'AMF a fait valoir la nécessité de pérenniser le recours aux bénévoles agréés.



SANTÉ

Démographie médicale

L'AMF a organisé le 29 mars 2011 une Rencontre intitulée « La désertification médicale : une fatalité ? Urbains et ruraux mobilisés pour la médecine de proximité », qui a permis un échange direct entre les représentants des professionnels médicaux : Conseil de l'Ordre et jeunes médecins, Elisabeth Hubert, auteur d'un rapport sur la médecine de proximité, et des maires et présidents de groupements inquiets de la diminution du nombre de médecins généralistes sur leur territoire. Le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, a ouvert les travaux.

A son issue, le Bureau de l'AMF, affirmant l'exigence de soins de qualité sur l'ensemble du territoire, a rappelé que l'intervention des communes et intercommunalités des zones sous-dotées ne peut être que modeste et complémentaire des aides portées par la solidarité nationale. Il a demandé que soit évaluée l'efficacité réelle des mesures incitatives existantes et annoncé que, si elle était insuffisante, l'AMF proposerait que soit institué un dispositif de régulation des installations médicales. Le Bureau de l'AMF a insisté tout particulièrement sur le suivi des maisons de santé afin de s'assurer qu'elles apportent les résultats attendus en termes de présence médicale pérenne.

Académie de médecine

L'eau potable et l'obésité des enfants étaient les deux sujets retenus pour un échange

entre les maires et l'Académie de médecine le 12 mai 2011, permettant aux maires d'exprimer leurs préoccupations sur ces sujets, et d'obtenir des réponses scientifiques à même de les éclairer sur les actions qu'ils peuvent mettre en œuvre dans le cadre de leurs compétences.

Agences régionales de santé (ARS)

Présents dans les divers conseils et commissions relevant des ARS, les maires désignés par l'AMF ont un rôle important à jouer pour mieux organiser l'offre de soins et d'accueil dans les territoires, notamment en soutenant les projets de contrats locaux de santé.

Dépendance

Dans le cadre du débat national sur la dépendance visant à traiter le problème du vieillissement de la population sous l'ensemble des aspects sociétaux, démographiques, médicaux et financiers, l'AMF a été invitée à participer à trois des quatre groupes de travail mis en place : société et vieillissement, accueil et accompagnement des personnes âgées et stratégie pour la couverture de la dépendance. L'AMF a lancé une enquête auprès d'un panel de maires afin de connaître les actions mises en place par les communes en faveur de la prévention de la



dépendance et permettre aux personnes âgées de continuer à vivre dans la cité grâce à une politique d'aménagement et d'offre de services adaptés.

Grenelle des ondes

Depuis l'été 2009, l'AMF participe aux nombreuses réunions initiées à la suite de la table ronde interministérielle « Radiofréquences, santé et environnement ». Elle s'est particulièrement impliquée dans l'expérimentation sur les nouvelles

formes d'information et de concertation locales, lancée au cours de l'année 2011. Mais elle veille aussi à ce que tout nouveau dispositif qui verrait le jour à l'issue de ces travaux n'engendre ni responsabilités, ni charges financières supplémentaires pour les communes.

SOCIAL

Petite enfance

L'AMF fait remonter régulièrement auprès de la CNAF, dans le cadre du comité partenarial, les difficultés dont lui font part les élus, notamment en matière de contrat enfance jeunesse et de prestation de service unique. Suite à la parution du décret du 7 juin 2010 allégeant les normes d'encadrement dans les structures d'accueil et de la loi du 9 juin 2010 relative à la création des maisons d'assistantes maternelles, l'AMF reste attentive à ce que la qualité et la sécurité de l'accueil soient préservées. Participant au comité de pilotage du colloque organisé en octobre 2011 par le centre d'analyse stratégique et la DRESS sur le thème : « Accueil et pré-éducation des jeunes enfants : quelles politiques les plus favorables au développement des enfants de 0 à 6 ans », elle y fait valoir son souci que les solutions proposées ne mettent pas des dépenses supplémentaires à la charge des communes, comme les jardins d'éveil, et n'accroissent pas la déscolarisation des enfants de deux ans, à laquelle les élus, notamment en zones rurales, sont opposés.

Services à la personne (CESU)

L'AMF a obtenu qu'une modification législative exonère les communes des frais de remboursement des CESU préfinancés servant à payer les accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de moins de 6 ans, comme elle l'avait déjà obtenu pour l'accueil en crèche. Toutefois, l'amendement qu'elle a présenté pour obtenir l'extension de l'exonération pour les accueils de loisirs pour les enfants de 6 à 17 ans révolus n'a pas été adopté.



LOGEMENT

Etats généraux du logement

L'AMF a participé au Comité de suivi des Etats généraux du logement en vue de la tenue d'une réunion le 8 juin 2011 sur le thème : « Faire du logement une priorité nationale ».

Aides à la pierre

En septembre 2010, l'AMF a été auditionnée par la Cour des comptes sur les délégations des aides à la pierre. A cette occasion, elle a rappelé qu'elle était favorable au dispositif de la délégation

conventionnelle car il permettait de conduire ces politiques au niveau territorial, de reconnaître le rôle des collectivités et d'être au plus près des besoins. L'AMF a également évoqué la nécessaire stabilité des engagements financiers de l'Etat et la visibilité des outils et des règles, y compris dans le domaine du foncier, indispensables à la mise en œuvre d'une politique de logement. Enfin, elle a rappelé son attachement à l'article 55 de la loi SRU, facteur essentiel à ses yeux de la mixité sociale.

Conventions d'utilité sociale (CUS)

L'AMF a été invitée à participer à des réunions préparatoires à l'élaboration du décret relatif aux CUS. A cette occasion, elle a



demandé que les CUS soient territorialisées afin de répondre au mieux aux besoins des territoires et aux objectifs fixés dans les PLH. Elle a également demandé que les collectivités territoriales soient parties prenantes à leur élaboration. Le ministère n'a pas fait droit à ces demandes.

Toutefois, dans le cadre de ce dispositif, les organismes HLM volontaires pourront prévoir, à titre expérimental, de moduler les loyers des logements en fonction des revenus des locataires. Cette demande récurrente de l'AMF, prévue par l'article 1 de la loi de mobilisation pour le logement, n'était pas applicable jusqu'à présent, son décret d'application n'étant paru que le 4 mars 2011.

Livret A

Attachée au financement du logement social et de la politique de la ville par la collecte centralisée du Livret A et du LDD auprès de la Caisse des dépôts, l'AMF est intervenue auprès du ministre de l'Economie pour demander que ce dispositif soit sécurisé par l'inscription dans le décret d'un taux de centralisation des dépôts de 70%. Le décret retient le taux de 65% mais l'assortit d'un dispositif de sécurité complémentaire.

Réforme des aides de l'Agence nationale pour l'habitat

Compte tenu des priorités affichées par l'ANAH en direction des propriétaires occupants modestes et de la lutte contre l'habitat indigne, les modalités d'attribution des aides et de conventionnement des logements ont été significativement remaniées. L'AMF, au côté des autres associations d'élus au sein du conseil d'administration, a néanmoins obtenu des dispositions favorables pour l'habitat en zone rurale et la réhabilitation des centres-bourg. Cette réforme étant d'application immédiate et modifiant donc les conventions de financement pour 2010, les associations d'élus se sont abstenues lors du vote de cette réforme.



EMPLOI

Missions locales

Après avoir reçu l'assurance que l'Etat maintiendrait ses crédits pour l'année 2011, l'AMF a signé le 30 septembre 2010 le nouveau protocole des missions locales. Toutefois, la circulaire du 19 janvier 2011 allant à l'encontre de cet engagement, le Bureau de l'AMF a saisi le ministre, lui demandant que les crédits des missions locales leur soient pleinement attribués et que l'évaluation de leur activité prenne en compte l'ensemble des actions d'accompagnement en direction des jeunes.

Contrats aidés

Saisi par l'AMF sur les nombreuses difficultés des communes et EPCI pour renouveler ou signer de nouveaux contrats uniques d'insertion, le ministre du Travail a répondu avoir procédé à un recensement des besoins incompressibles et attribué des enveloppes complémentaires aux régions déficitaires pour faire face aux priorités locales. Le nombre de contrats aidés, pour l'année 2011, a cependant été maintenu à 340 000 contrats.

Service civique

Auditionnée en mai 2011 à l'Assemblée nationale, l'AMF a fait part de l'implication des communes et de leurs groupements en faveur du service civique et des difficultés rencontrées notamment au regard de la lourdeur administrative de la demande d'agrément et de l'obtention d'informations de l'Agence du service civique. Elle a également rappelé la nécessité de mettre en place un dispositif « de sortie » des jeunes, les maires et présidents d'EPCI ne souhaitant pas que les difficultés rencontrées lors de la fin du dispositif des emplois jeunes se répètent.

SPORT

Prescriptions fédérales (règlements des terrains)

Membre de la Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs, l'AMF a obtenu des Fédérations françaises de basket-ball et de volley-ball qu'elles appliquent un calendrier commun de mise en conformité des tracés des aires de jeux d'ici 2015 selon le niveau de classement fédéral.

Elle a émis un avis favorable aux projets de règlements soumis par les Fédérations françaises d'athlétisme, de twirling-bâton et du sport boules.

Convention CNOSF

En novembre 2010, l'AMF a signé un protocole d'accord avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Il a pour objectif de sensibiliser les adhérents de chaque structure à la mise en place d'instances locales de réflexion et de concertation afin de concourir à une perception globale des attentes des différents acteurs territoriaux du sport sur laquelle fonder une politique sportive diversifiée et adaptée aux besoins locaux.

Assemblée du sport

L'AMF est représentée au sein des 6 groupes de travail de l'Assemblée du sport chargés de débattre des enjeux posés par le développement du sport. Elle est particulièrement attentive aux thèmes de l'accès au sport pour tous, de la gouvernance du sport et de son financement, soulignant les forts besoins d'équipements nouveaux et de rénovation pour répondre aux nouvelles attentes des populations.



Diagnostics territoriaux

L'AMF et le ministère des Sports ont conclu fin mai 2011 un partenariat relatif à la conduite de diagnostics territoriaux approfondis sur l'offre et la demande de sports sur un territoire. Fondé sur le volontariat des communes ou des EPCI compétents, ce diagnostic établi en concertation avec les services déconcentrés du ministère des Sports est un outil d'aide à la décision pour l'élaboration d'une politique sportive territoriale.

Femmes et sport

En avril 2011, l'AMF, auditionnée sur la pratique sportive par la Délégation aux droits des femmes, a fait état des difficultés de la mise en œuvre d'une offre de pratique féminine malgré les nombreuses initiatives prises par les communes et leurs groupements dans ce domaine. Elle a également évoqué les difficultés d'organisation de manifestations sportives féminines, les sponsors favorisant prioritairement le sport masculin.

CULTURE

Partenariat État – collectivités

Lors du festival d'Avignon 2010, les associations d'élus, dont l'AMF, ont signé une déclaration commune pour rappeler le rôle majeur des collectivités territoriales dans le soutien aux artistes et à la culture et la nécessité d'instaurer un partenariat d'égal à égal avec l'Etat. Ce dernier point a fait l'objet d'un rapport de Jérôme Bouët remis au ministre, auquel l'AMF a contribué en demandant que le partenariat soit adapté à chaque territoire.

Éducation artistique et spectacle vivant

L'AMF participe aux réflexions organisées par le ministère sur un éventuel projet de loi d'orientation sur le spectacle vivant, à la suite des Entretiens de Valois, le soutien des collectivités aux festivals, le développement de l'éducation artistique et culturelle et sur la structuration de l'enseignement supérieur. La discussion sur l'organisation et le financement des cycles d'orientation professionnelle a également été reprise.

Arts plastiques

Au cours des travaux menés dans le cadre des Entretiens des arts plastiques, l'AMF a fait part du souhait des maires d'être mieux accompagnés et aidés dans leur soutien aux artistes. L'AMF a également informé les maires sur les obligations sociales et fiscales des communes en matière d'achat ou vente d'œuvres d'art.

Cinéma

L'AMF a informé les maires sur les aides du Centre national de la cinématographie (CNC) dont peuvent bénéficier les exploitants pour l'équipement numérique des salles de cinéma.

Plan pour la culture en milieu rural

Soulignant la qualité des mesures annoncées pour développer la culture en milieu rural et la lecture publique, l'AMF demande un meilleur accompagnement des maires et s'interroge sur les moyens financiers qui y seront consacrés.

SACEM

La concertation engagée par l'AMF avec la SACEM pour simplifier le protocole, notamment pour les petites communes, a permis d'obtenir des propositions de forfaits applicables aux communes de moins de 2 000 habitants allant dans ce sens. Cependant, la signature du protocole est conditionnée au règlement d'une difficulté supplémentaire. Elle concerne le montant, jugé excessif par l'AMF, de la « rémunération équitable » collectée par la SACEM au nom de la « Société pour la rémunération équitable » (SPRE). Le règlement devrait intervenir avant la fin de l'été.





GARANTIE DES MOYENS D'INTERVENTION

L'action des collectivités repose évidemment sur leurs moyens financiers et humains. Dans un contexte de difficultés budgétaires, l'enjeu est de maintenir les moyens d'intervention à la hauteur des besoins des citoyens.

RESSOURCES FINANCIÈRES

En matière financière, l'action de l'AMF s'inscrit dans la volonté d'accompagner au mieux les évolutions du financement local, en cherchant à atténuer ou corriger leurs impacts, et ainsi soutenir les collectivités dans leurs moyens d'intervention.

La réforme de la taxe professionnelle

Après l'année 2009, consacrée au suivi du projet de réforme de la taxe professionnelle, l'AMF a activement participé aux premières adaptations du texte. Ainsi, aussitôt après la remise du rapport d'évaluation des effets de la réforme, le Bureau de l'AMF a confirmé ses demandes antérieures :

- remplacement de l'imposition spécifique des titulaires de bénéfices non commerciaux, censurée par le Conseil constitutionnel, par un autre impôt, et non par une dotation de compensation ;
- indexation sur l'inflation des différentes composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux ;
- augmentation du tarif de l'IFER « éoliennes » ;
- études et simulations en vue de la prise en compte de critères complémentaires pour la répartition de la CVAE des entreprises multi-établissements (valeur locative ou surface occupée), afin notamment de favoriser l'accueil des grandes entreprises industrielles ;
- calcul à droit constant des prélèvements 2010 opérés au titre des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle ;
- calcul du ticket modérateur facturé en 2010 avec le taux réellement pris en compte pour la fixation de la compensation-relais ;
- suppression ou, a minima, révision du calcul du nouveau ticket modérateur.

Certaines de ces demandes n'ayant pas été prises en compte, elles seront renouvelées dans le cadre du prochain projet de loi de finances. Les conséquences du transfert de la part départementale de la

taxe d'habitation ont fait l'objet d'une particulière attention. Dans un premier temps, un délai supplémentaire d'un mois pour prendre les décisions relatives aux abattements a été sollicité et obtenu. L'AMF a ensuite demandé au ministre de l'Economie que le transfert de cette taxe soit réellement neutre, tant pour les collectivités que pour les contribuables. Cette demande a abouti à la mise en place d'un dispositif neutralisant les effets sur les contribuables et à un ajustement de la garantie individuelle de ressources afin de prendre en compte les variations du produit fiscal.

Par ailleurs, des adaptations ont été sollicitées, notamment pour l'affectation des garanties individuelles de ressources aux EPCI à fiscalité professionnelle unique (en cas de création ou de changement de périmètre), la répartition de la CVAE dans les EPCI à fiscalité additionnelle, le mode de calcul des contributions fiscalisées et la prise en compte des rôles supplémentaires.

Le fonds de péréquation horizontale

En décidant, dans le cadre de la loi de finances 2011, la mise en place dès 2012 d'un fonds de péréquation au niveau communal et intercommunal, le Parlement a imposé de mettre à profit l'année 2011 pour affiner les modalités de fonctionnement du dispositif. L'AMF, de par sa représentativité de toutes les catégories de communes et de communautés, se devait d'être le fer de lance de cette réflexion. C'est dans cette perspective qu'elle a constitué un comité stratégique de réflexion et de proposition, regroupant l'ensemble des associations du bloc communal.

Les quatre réunions de ce comité ont abouti à la présentation des propositions communes suivantes :

- un fonds national unique, articulé avec le fonds spécifique à la région Ile-de-France,
- un prélèvement à la fois sur les communes et les EPCI, établi à partir d'un panier de ressources large, comportant l'ensemble des recettes non affectées et non tarifaires,
- un niveau de richesse apprécié au niveau des communautés, par agrégation des ressources communales et intercommunales,
- un reversement aux communautés, en fonction de critères de



ressources et de charges, prenant en compte notamment les revenus par habitant et l'effort fiscal. Les communautés seraient chargées de répartir une part de ce reversement à leurs communes membres, prioritairement en fonction de règles fixées localement à la majorité qualifiée ou, à défaut, en fonction de règles fixées par la loi.

Le comité attend les résultats des simulations correspondantes avant de se prononcer définitivement sur les points suivants :

- la prise en compte ou non de strates démographiques pour les prélèvements ;
- les seuils et les niveaux de prélèvement ;
- le rythme de montée en puissance du fonds, compte tenu de la méconnaissance de certaines conséquences de la réforme de la TP et de l'évolution de la carte intercommunale.

L'Association d'études pour la création d'une agence de financement des collectivités locales

L'Association des maires de France, l'Association des maires de grandes villes de France et l'Association des communautés urbaines de France achèvent leurs travaux visant à étudier la faisabilité et l'opportunité de créer une agence de financement, destinée à offrir au secteur public local, en complément de l'offre des établissements bancaires, un instrument de diversification de ses ressources.

Les trois associations fondatrices, avec les autres associations nationales d'élus, ont fédéré 52 collectivités de toutes tailles pour créer une Association d'études pour l'Agence de financement des collectivités locales (AEAFCL), chargée de mener les études nécessaires. Afin de sélectionner un groupement d'experts en capacité de l'assister, l'AEAFCL a eu recours à la procédure de dialogue compétitif.

Le conseil d'administration de l'AEAFCL a choisi le groupement Natixis, associé au cabinet d'avocats Willkie Farr et Gallagher, à la banque HSBC et au cabinet de conseil Ernst and Young pour élaborer un modèle d'agence. Ils bénéficient également des conseils de Marten Anderson, ancien directeur de Kommuninvest, agence de financement suédoise. L'AEAFCL

s'attache à trouver la forme juridique la plus à même de répondre aux exigences des futures collectivités adhérentes, tout en tenant compte des spécificités techniques liées à l'exercice de l'activité bancaire.

Ainsi, l'agence devra être en mesure de regrouper tous types de collectivités locales sur l'ensemble du territoire national. La structure devra être souple pour permettre l'entrée et la sortie de collectivités en fonction de leurs besoins et devra être en capacité de proposer des produits bancaires simples et transparents, notamment dans les taux d'intérêts pratiqués.

Les modalités de gouvernance devront permettre aux collectivités membres

Les travaux de l'AEAFCL ont été achevés au cours de l'été 2011. Une Assemblée générale de l'AEAFCL, présidée par Jacques Pélissard, devrait intervenir en septembre 2011 afin de prendre position sur ces travaux.

Le partenariat ordonnateur-comptable

Signé par le président de l'AMF et le ministre du Budget, l'engagement partenarial ordonnateur-comptable définit un ensemble d'actions conjointes :

- Dématérialisation des procédures comptables. La structure nationale partenariale, qui réunit la DGFIP, les associations d'élus et les contrôleurs des comptes, fixe les grands



d'exercer un contrôle effectif sur son fonctionnement, tout en associant des personnels spécialisés dans la matière bancaire afin d'en assurer la gestion technique. En parallèle, des travaux relatifs à la constitution du capital, à la garantie, à la notation et au modèle économique sont menés.

chantiers de dématérialisation à mener. Ses travaux portent actuellement sur la dématérialisation des pièces de recettes et ont abouti à la rédaction d'une charte nationale des bonnes pratiques, qui fixe 21 orientations en matière de dématérialisation et d'optimisation du recouvrement des recettes. L'AMF a fortement contribué à ces travaux et a pu



proposer en matière d'édition de factures (avis des sommes à payer) l'émission d'un flux standardisé et centralisé, générant des économies d'échelle, une meilleure lisibilité de l'ASAP pour le créancier et un meilleur rendement.

- Une image fidèle des comptes à travers la création d'un comité pour la fiabilité des comptes publics locaux. Ce comité, qui réunit les associations d'élus et les contrôleurs des comptes autour de la DGFiP, a fixé 4 axes de travail, déterminés dans une charte qui sera signée par le ministre du Budget et les présidents d'associations d'élus. Quatre groupes de travail ont été chargés de recenser les meilleures pratiques et de fournir des outils de clarification des procédures. Ces groupes devraient présenter leurs conclusions au comité à la fin de l'année 2011.
- Une meilleure efficacité des procédures. Dans le cadre de la structure nationale partenariale, la négociation a permis d'obtenir un abaissement du seuil de transmission des pièces justificatives des dépenses à 400 euros, seuil proposé par le bureau de l'AMF.

La réforme de la TVA immobilière

Adoptée en mars 2010, la réforme modifiant le régime fiscal des opérations immobilières, qui devait à l'origine entrer en vigueur en 2011, a finalement reçu une application immédiate.

Devant les difficultés de mise en œuvre, et en l'absence, dans les premiers mois, d'instructions fiscales, l'AMF s'est efforcée, sur la base d'échanges techniques avec Bercy, d'apporter les précisions nécessaires aux collectivités, impactées au titre de leurs opérations de lotissement. Elle a également interrogé le ministère sur un autre aspect de la réforme modifiant les règles de TVA applicables aux délégations de service public.

Vigilance de mise sur les normes

L'AMF s'est félicitée de la mise en place, en juillet 2010, d'un moratoire sur les normes imposées aux collectivités locales, durement ressenties en période de tension budgétaire et s'est beaucoup investie sur ce dossier. Par exemple, elle a fait suspendre début 2011 l'application d'une circulaire du ministère de l'Éducation nationale qui empêchait

les écoles primaires et maternelles de recourir à des encadrants bénévoles pour les sorties de natation scolaire.

L'AMF joue également un rôle très actif au sein de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN), dont le rôle ne cesse de s'accroître. La CCEN examine tous les projets de décret ayant un impact sur les collectivités et évalue leur incidence financière, directe ou indirecte. Elle s'est ainsi opposée à un décret d'application qui fixait des normes trop strictes et inadaptées aux cantines scolaires en matière de qualité nutritionnelle des repas.



RESSOURCES HUMAINES

L'année 2010 a permis d'affirmer la place de l'AMF dans les discussions sur le dialogue social au sein de la fonction publique : aux côtés de l'ARF, de l'ADF et du CSFPT, elle a porté les intérêts du bloc local et fait valoir ses particularités. Ce rôle, conforté et approfondi, de partenaire dans les discussions, reconnu à l'AMF comme à l'ADF et à l'ARF, stimule les pratiques de négociations sociales encore marquées par la relation bilatérale entre l'Etat employeur et éditeur de normes et les grandes centrales syndicales. Il est donc particulièrement nécessaire pour l'avenir de la fonction publique territoriale.

Dialogue social

Ainsi le projet de loi sur le dialogue social a, au final, été amendé dans le sens des positions de l'AMF et notamment celle destinée à conserver

un paritarisme à la carte dans les collectivités locales. Si les déclinaisons réglementaires de cette loi n'ont pas toutes été édictées, l'AMF a fait valoir, dans chaque groupe de travail, dans chaque réunion et dans chaque rencontre avec les organisations syndicales, les mesures et corrections qui lui semblaient nécessaires pour une juste application et une adaptation au monde des communes et communautés. Il en est de même en ce qui concerne l'édition des dispositions nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord sur la santé au travail (CHSCT, médecine de prévention,...).

Protocole sur l'emploi des agents non-titulaires

Pendant le premier trimestre 2011, l'AMF s'est nettement démarquée, lors des négociations ayant conduit à la signature du protocole relatif à l'amélioration des conditions d'emploi des contractuels dans la fonction publique. En effet, tout en approuvant l'objectif de réduire la précarité, l'AMF a défendu la nécessité de préserver la souplesse de gestion au sein des

collectivités locales et a mis en garde contre l'édification rampante d'un statut de "quasi-fonctionnaire" des agents non titulaires.

L'AMF est restée vigilante sur les implications budgétaires des projets, trop souvent évalués à l'aune du seul coût à supporter par l'Etat : indemnité de résidence, supplément familial de traitement, moyens des organisations syndicales,... autant de réformes ou refontes initiées en 2010 et sur lesquelles notre association entend peser de tout son poids.

Police municipale

Parmi les différents mouvements sociaux qui sont apparus en 2010, l'AMF a réservé la plus grande attention à celui des policiers municipaux, qui souhaitent la revalorisation de leur cadre d'emplois. Le dialogue avec ses représentants reste ouvert et constructif.

CONDITIONS D'EXERCICE ADAPTÉES

En matière d'état civil ou de sécurité, les communes assurent des missions régaliennes qui nécessitent une vigilance particulière sur les conditions de leur exercice. Par ailleurs, l'AMF veille au maintien de modes de gestion suffisamment souples et adaptés pour les services publics locaux.

ÉTAT CIVIL

Bilan passeports biométriques et préparation des CNle

Lorsqu'elle a été saisie par le ministère de l'Intérieur sur l'éventuelle instruction, par les 2091 communes qui se sont portées volontaires pour le passeport biométrique, des nouvelles cartes nationales d'identité électroniques (CNle), l'AMF a demandé, avant toute prise de position sur ce nouveau dispositif, la création d'une mission d'étude avec l'Inspection générale de l'administration. Cette mission, mise en place en avril 2011 et qui associe 8 villes, s'est livrée à un bilan des conditions d'instruction des passeports et va poursuivre ses travaux par une étude des difficultés opérationnelles, pratiques et financières que les communes pourraient rencontrer avec la CNle. Ce n'est qu'à l'issue de ces travaux préparatoires que l'AMF se prononcera et négociera, avec le ministère de l'Intérieur, le montant de la compensation financière due pour cette activité exercée au nom de l'Etat.

Dématérialisation de l'état civil

Les élus du groupe TIC de l'AMF, plus particulièrement Gérard Liot, maire d'Aussac Vadalle, et le ministère de la Justice ont poursuivi leurs travaux, en liaison avec l'Agence nationale des titres sécurisés, pour mettre au point une procédure dématérialisée du contrôle des données d'état civil que le décret du 12 février 2011 est venu préciser. L'AMF œuvre pour que ce contrôle par voie dématérialisée soit sécurisé, simple et accessible à toutes les communes, qu'elles soient dotées de logiciels d'état civil ou pas. Testée à partir de l'été 2011 dans des communes de Seine-et-Marne puis évaluée avec l'AMF, cette procédure a vocation par la suite à s'étendre à toutes les communes volontaires. L'AMF veille à ce que les outils de cette procédure soient homogènes et cohérents au regard des autres chantiers de la e-administration et permettent un réel allègement des tâches administratives des élus et des agents.

Funéraire

L'AMF a été associée à l'élaboration des décrets "funéraire" des 3 août 2010 et 28 janvier 2011 qui simplifient les démarches administratives, transformant les autorisations du maire en déclarations écrites pour les soins de conservation, le moulage et les transports de corps et apportant aux sites cinéraires un régime juridique. Par exemple, une des demandes de l'AMF, satisfaite, a été qu'un fonctionnaire de police puisse constater l'état d'abandon dans le cadre d'une reprise de concession à l'état d'abandon, en lieu et place du commissaire.

Tenue des registres de délibérations

La nouvelle tenue des registres communaux, suite en particulier à l'interdiction du collage des feuillets, a engendré de nombreuses difficultés. Face aux réactions des élus, l'AMF a demandé à participer à la rédaction de la circulaire avec la Direction des archives de France et la Direction générale des collectivités locales. Suite à ces travaux communs, la circulaire du 14 décembre 2010 a été publiée, simplifiant l'application du décret du 8 juillet 2010 et répondant mieux aux préoccupations des élus.





SÉCURITÉ

Loppsi 2

La loi du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure comprend un rapport sur les objectifs et les moyens de la police, de la gendarmerie et de la sécurité civile pour 2009-2013 et près de 140 articles sur l'usurpation d'identité, les violences urbaines, les polices municipales, la vidéo-protection ou encore la lutte contre l'insécurité routière.

Lors du deuxième vote à l'Assemblée nationale, les députés avaient adopté une disposition selon laquelle un conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF) ou une cellule de citoyenneté et de tranquillité publique (CCTP) devait être créé dans toutes les communes de plus de 20 000 habitants, et qui conditionnait l'aide du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à la mise en œuvre de telles structures. Or, devant les nombreuses réactions des maires, l'AMF a adressé un courrier, avant le vote en deuxième lecture au Sénat, au président de la Commission des lois du Sénat afin de lui faire part des réserves des maires sur cette création obligatoire et de leur opposition aux nouvelles conditions d'octroi des aides du FIPD. La position de l'AMF a été entendue en partie, le texte définitif rendant obligatoire le CDDF dans les seules communes de plus de 50 000 habitants mais, surtout, supprimant le caractère conditionnel de l'aide du FIPD.

MODES DE GESTION

Marchés publics

Au niveau communautaire, l'AMF a répondu à la consultation lancée par la Commission européenne dans son livre vert sur « la modernisation de la politique de l'UE en matière de marchés publics » en se prononçant notamment en faveur du relèvement des seuils ainsi que de l'extension de la procédure de négociation, élément essentiel de simplification des procédures de passation des marchés publics notamment pour les petits pouvoirs adjudicateurs. Cette démarche s'est accompagnée de la constitution d'un groupe de travail composé d'élus et d'experts.

L'AMF a également participé à la consultation de la Commission européenne sur le développement des marchés publics électroniques.

Par ailleurs, l'AMF s'est fait l'écho des inquiétudes des maires suite à l'annulation du seuil de 20 000 € en deçà duquel les marchés publics pouvaient être passés sans publicité ni mise en concurrence préalables. Elle a notamment réagi au projet de décret portant modification du Code des marchés publics en réitérant sa demande de relèvement du seuil de 4 000 €, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique, eu égard aux contraintes que fait peser cette annulation sur les communes.

Concessions de services

A la suite de l'annonce par la Commission européenne de son intention de proposer une initiative sur les concessions de services (catégorie de contrats qui recouvrent, au plan interne, les conventions de délégation de service public), l'AMF s'est exprimée à de nombreuses reprises avec ses partenaires de la MEPLF pour s'opposer à ce projet, estimant que la réglementation nationale et la jurisprudence communautaire, déjà appliquées par les collectivités, étaient suffisamment claires pour encadrer la passation de ces contrats conformément aux règles du Traité. Ainsi, l'AMF a adressé au Commissaire européen, Michel

Contraventions

Début 2011, le ministère de l'Intérieur informait l'AMF de la mise en œuvre de nouveaux modèles d'avis de contravention de couleur blanche et orange, en remplacement de ceux de couleur rose, et ce à compter du 1^{er} juillet 2011. Ce nouveau dispositif vise à sécuriser sur le plan juridique les décisions de retrait de points du permis de conduire car les avis de contravention actuels font l'objet de contestations. En effet, la mention, précisant qu'un retrait de points est encouru, est souvent absente alors que cette information préalable constitue une formalité majeure. L'AMF a demandé un report de cette mise en œuvre au 1^{er} janvier 2012 afin que les communes puissent utiliser les stocks de contraventions existants et surtout procéder à de nouveaux appels d'offres pour faire confectionner ces nouveaux avis de contraventions, dans des délais raisonnables.

Procès-verbaux électroniques

L'AMF s'est également intéressée à l'expérimentation dans cinq communes des procès-verbaux électroniques, saisis sur un terminal assistant personnel, qui simplifient et confortent le rôle des agents verbalisateurs et assurent un meilleur taux de recouvrement des amendes. Elle a demandé au ministère de l'Intérieur d'aider les communes à acquérir ces équipements et, début 2011, un fonds d'amorçage a été créé, pour trois ans, et doté de 7,5 millions d'euros prélevés sur les recettes de l'Etat.



Barnier, une lettre commune avec les associations homologues allemandes et autrichiennes exprimant cette position forte. Ce courrier a été complété par une réponse à la consultation de la Commission européenne sur une future réglementation. Devant l'imminence d'un projet de texte, l'AMF s'est toutefois récemment exprimée au sujet des limites acceptables d'une future directive qui correspondraient à une publicité communautaire au-delà d'un seuil élevé et au principe d'une procédure négociée.

Lutte contre les démarchages frauduleux

L'AMF a poursuivi, via les associations départementales de maires fortement concernées par ce sujet, son action de sensibilisation et d'assistance des élus sur leurs moyens de défense face aux sollicitations commerciales trompeuses émanant de certaines sociétés identifiées pour ce type de pratiques.

ÊTRE UN INTERLOCUTEUR FORT DANS LES DÉBATS

A mi-parcours de la période de programmation 2007-2013, la révision des programmes et des politiques communautaires est déjà en cours, et les premières perspectives pour la programmation 2014-2020 ébauchées. L'AMF participe activement à l'ensemble de ces réflexions, que celles-ci portent sur les questions européennes comme l'avenir de la politique de cohésion, ou sur l'Acte pour le marché intérieur qui fête, cette année, ses 60 ans ou encore sur les grandes questions internationales.

EUROPE

Politique de cohésion

L'AMF a maintenu, avec ses partenaires de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF), son implication dans les discussions entourant l'avenir de la politique de cohésion. Elle a participé à la consultation de la Commission européenne, ainsi qu'à la rencontre avec le Commissaire européen, Johannes Hahn, organisée par le ministre de l'Aménagement du territoire, réitérant ses demandes, à savoir que cette politique conserve un budget propre et ambitieux dans la prochaine période de programmation et qu'il y ait une meilleure association des élus locaux au processus décisionnel. Ces messages ont été répétés lors de la Commission Europe de l'AMF accueillie le 8 février 2011 à la DATAR, en présence du Directeur général de la politique régionale et de parlementaires français et européens. Concernant la période actuelle, l'AMF a suivi avec intérêt et vigilance la programmation des fonds structurels mettant en place, en collaboration avec Mairie 2000 et le soutien de l'Union européenne, un programme de formations à destination des élus, complété par un guide pratique et une page internet dédiée.

Marché intérieur

L'AMF et ses partenaires de la MEPLF ont rencontré le commissaire européen, Michel Barnier, afin de discuter de ses 50 propositions pour le Marché intérieur. L'AMF a répondu aux différentes consultations ouvertes dans ce domaine, à savoir l'acte pour le marché intérieur, les concessions de services, les marchés publics électroniques, les marchés publics. Certaines contributions ont été travaillées en collaboration avec les services de l'Etat et/ou avec les parlements français et européens.

Concessions de services

Suite à l'annonce par la Commission européenne de son intention de proposer une initiative sur les concessions de services (appelées en France délégations de service public - DSP), l'AMF s'est, avec ses partenaires de la MEPLF, exprimée à de nombreuses reprises pour s'opposer à ce projet.

Marchés publics

L'AMF a répondu à la consultation sur les marchés publics électroniques en janvier 2011 mais l'effort le plus important a porté sur la consultation sur les marchés publics.

Évaluation du Paquet dit « Monti-Kroes »

L'AMF, ses partenaires de la MEPLF et l'ARF ont contribué ensemble aux travaux d'évaluation du paquet dit « Monti-Kroes », qui encadre les compensations financières des obligations de service public. Ils ont souligné les difficultés pour les collectivités territoriales de se mettre en conformité avec le droit européen, s'agissant de la mise en œuvre et du financement des services publics locaux. Ils ont également appelé l'attention des instances européennes sur la nécessité d'assouplir les règles afin de préserver des services publics locaux de qualité. Ce message a été porté via une contribution au Parlement européen, une collaboration avec le Secrétariat général des Affaires étrangères en réponse à une consultation de la Commission européenne, et enfin lors d'une rencontre de Jacques Péliissard avec le vice-président de la Commission européenne, Joaquin Almunia, chargé de la politique de concurrence à Bruxelles.



INTERNATIONAL

Cinquantenaire des indépendances africaines

L'AMF s'est associée au secrétariat du Cinquantenaire des indépendances africaines, au ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi qu'au ministère de l'intérieur pour accueillir, lors du 93^e congrès, une délégation de représentants des associations nationales de maires de 13 des 14 pays célébrant le cinquantenaire de leur indépendance : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo.

Accueil d'invités internationaux

L'AMF reçoit régulièrement et tout au long de l'année, des délégations étrangères. Cette année, ce sont ainsi des personnalités venues du Japon, du Mozambique, d'Indonésie, d'Allemagne, d'Égypte, du Royaume-Uni, de Roumanie, du Brésil, du Québec, ou encore du Chili qui ont rencontré aussi bien les personnels des services de l'AMF que des élus locaux français.

Participation à des événements internationaux

Nicole Feidt, maire de Toul et présidente du groupe de travail « Affaires internationales et coopération décentralisée » de l'AMF a, avec Jacques Pélissard, participé à la mission ministérielle d'Anne-Marie Idrac au Chili. Elle a porté la voix de l'AMF aux 1^{res} rencontres franco-arméniennes de la coopération décentralisée à Erevan. Didier Cazabonne, adjoint au maire de Bordeaux, a représenté l'AMF aux 3^{èmes} rencontres de la coopération franco-chinoise, à Nanjing, de même qu'aux 4^{es} Assises franco-québécoises de la coopération décentralisée à Lyon.

« Coopération décentralisée et intercommunalités » de la CNCD

Le chantier « coopération décentralisée et intercommunalités » a été décidé lors de la séance de la Commission nationale de la coopération décentralisée de juillet 2009. L'AMF a participé aux différentes réunions de ce groupe de travail dont l'objectif est de rechercher, dans la concertation, la place et le rôle de l'intercommunalité dans le processus de la coopération décentralisée. Un vademecum devrait être publié à l'issue des travaux.

AIDE À HAÏTI

Après le terrible séisme du 12 janvier 2010, l'AMF avait relayé l'appel du centre de crise du ministère des Affaires étrangères auprès des collectivités territoriales. Un an après le séisme, plus de 1400 communes et intercommunalités avaient contribué à ce fonds de concours à hauteur de 2 076 148,37 €. 1 887 283 €, soit 91% du fonds de concours, ont été alloués à sept projets d'organisations non gouvernementales (ONG) présentes en Haïti.

Le reliquat a été affecté à la lutte contre l'épidémie de choléra :

- 110 269,92 € ont été consacrés à la mise en place d'un centre spécifique de consultation médicale pour les enfants bénéficiaires d'une procédure d'adoption ;
- 78 595,45 € ont permis l'achat de 150 lits spéciaux adaptés aux cas de choléra, d'une tonne d'hypochlorite et une participation à l'affrètement de deux avions.

L'AMF

LA VIE DU RÉSEAU





L'AMF, AU SERVICE DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS

UNE FORCE DE PROPOSITION ET DE REPRÉSENTATION

Depuis 1907, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalités pour défendre les libertés locales et la décentralisation, apporter une aide aux élus dans la gestion quotidienne et porter leur voix sur les dossiers nationaux et internationaux.

UNE LÉGITIMITÉ FORTE

L'histoire de l'AMF se confond avec la défense des libertés locales. Elle veille sans relâche à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et s'implique avec force pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. 35 954 adhérents, dont 34 434 maires et 1 520 présidents d'EPCI, lui confèrent sa légitimité.

L'AMF assure deux grandes missions au service de ses adhérents :

- être une force de proposition et de représentation. L'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.
- assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision. Les services de l'AMF exercent un suivi permanent et une analyse approfondie de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés.

Un réseau de 101 associations départementales de maires contribue à l'exercice des missions de l'AMF. Dans le cadre de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) à Bruxelles, l'AMF relaie les préoccupations des maires et défend leurs intérêts sur les dossiers européens.

UN FONCTIONNEMENT PARITAIRE

Le Bureau exécutif est composé du président, Jacques Péliissard, du secrétaire général, André Laignel, du premier vice-président, Jean-Pierre Schosteck, et du trésorier général, Jean Launay. L'Association est administrée par un Bureau,

politiquement paritaire, composé de 36 membres, élu par l'assemblée générale pour trois ans.

Par ailleurs, les présidents de l'Association des maires de grandes villes de France, de la Fédération des maires des villes moyennes, de l'Association des petites villes de France, de l'Association des élus du littoral, de l'Association nationale des élus de la montagne, de l'Association des maires ruraux de France, ainsi que de l'association des maires Ville et banlieue de France et de l'Association des éco-maires sont membres associés du Bureau. Leur présence traduit la démarche fédératrice que souhaite jouer l'AMF vis-à-vis des autres associations d'élus. Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur, dont sont membres de droit les présidents des 101 associations départementales de maires.

REPRÉSENTATION DE L'AMF

De par sa diversité et compte tenu de sa représentativité, l'Association des maires de France est particulièrement sollicitée pour siéger dans de nombreux organismes. La voix des maires et des présidents d'EPCI est ainsi prise en compte au sein d'instances nationales (Comité des finances locales, Conseil national des déchets, Conseil national de l'habitat,...), régionales (Comités de bassin, Agences régionales de santé,...) ou européennes (Comité des régions).

A travers les désignations opérées cette année (2010-2011) au sein de 70 organismes (pour les agences régionales de santé, ce sont environ 1000 élus proposés), l'AMF a également conforté son partenariat avec les autres associations d'élus, tant au niveau local que national.

Auditions parlementaires

A l'Assemblée nationale et au Sénat, la voix des maires et des présidents de communautés a été relayée par le biais de 35 auditions ou contributions écrites dans le cadre de rapports législatifs et de missions d'information portant sur des sujets variés (Pôle emploi, droit de préemption, service postal, RGPP, politique européenne de cohésion, service civique, ...).

Actions de partenariat

La vocation généraliste de l'AMF la conduit à intervenir dans de nombreux domaines qui font l'objet de partenariats. Dans ce cadre, elle soutient un certain nombre de manifestations et d'opérations dont :

- Les Rubans du patrimoine (FFB, Dexia, Fondation du patrimoine)
- Ville amie des enfants (UNICEF)
- Les Rubans du développement durable (Dexia, Comité 21, AMGVF)
- Prix Territoria (Observatoire Territoria)
- Vacances propres
- Observatoire national des Agendas 21 locaux (Association 4D)
- Label Villes Internet
- Challenge de la ville la plus sportive (L'Equipe)...

LES COMMISSIONS PERMANENTES ET GROUPES DE TRAVAIL *

Pilotés par un président et un ou plusieurs rapporteurs, ils proposent des analyses des projets de textes et conduisent des réflexions permettant d'arrêter les positions à soumettre au Bureau.

Les commissions

Cohésion sociale

Président : Patrick Masclat, maire d'Arleux
Rapporteur : Maud Tallet, maire de Champs-sur-Marne

Communes et territoires ruraux

Président : Michel Vergnier, maire de Guéret
Rapporteur : Pierre Morel-à-l'Huissier, maire de Fournels

Culture et communication

Président : André Laignel, maire d'Issoudun
Rapporteur : Annie Genevard, maire de Morteau

Environnement et développement durable

Président : Denis Merville, maire de Sainneville
Rapporteur : Michel Bourgain, maire de l'Île-saint-Denis

Europe

Président : Christophe Rouillon, maire de Coulaines
Rapporteur : François Commeinhes, maire de Sète

Finances et fiscalité locales

Président : Philippe Laurent, maire de Sceaux
Rapporteur : Pascal Buchet, maire de Fontenay-aux-Roses

Intercommunalité et territoires

Présidente : Jacqueline Gourault, maire de la Chaussée-Saint-Victor
Rapporteur : Christophe Sirugue, maire de Chalon-sur-Saône

Villes et territoires urbains

Président : François Rebsamen, maire de Dijon
Rapporteur : Philippe Dallier, maire de Pavillons-sous-Bois

Les groupes de travail

Affaires internationales et coopération décentralisée

Présidente : Nicole Feidt, maire de Toul
Rapporteur : Bruno Joncour, maire de Saint-Brieuc

Développement économique et commerce

Rapporteur : Jean Girardon, maire de Mont-Saint-Vincent

Éducation

Président : Pierre Yves Jardel, maire d'Orbais-l'Abbaye
Rapporteur : Jean Germain, maire de Tours

Fonction publique territoriale

Présidente : Françoise Descamps-Crosnier, maire de Rosny-sur-Seine
Rapporteur : Daniel Leroy, 1^{er} adjoint au maire de Moussy-Le-Neuf

Fêtes foraines

Président : Jean Germain, maire de Tours
Rapporteur : Pierre Hérisson, conseiller municipal d'Anecy

Gares

Maires référents: Gilles Bourdoleix, maire de Cholet ;
Bernadette Laclais, maire de Chambéry

Gens du voyage

Président : Joël Duquenoy, maire d'Arques
Rapporteur : Pierre Hérisson, conseiller municipal d'Anecy

Logement

Présidente : Annie Guillemot, maire de Bron
Rapporteur : Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour

Pays

Président : Kléber Mesquida, maire de Saint-Pons-de-Thomières
Rapporteur : Philippe Vigier, maire de Cloye-sur-Loir

Petite enfance

Présidente : Elisabeth Laithier, maire adjointe de Nancy
Rapporteur : Valérie Demangeau, maire du Pellerin

Prévention de la délinquance et sécurité

Président : Gérard Hamel, maire de Dreux
Rapporteur : Charles Gautier, maire de Saint-Herblain

Santé

Président : Philippe Vigier, maire de Cloye-sur-le-Loir
Rapporteur : Jean-Paul Nunzi, maire de Moissac

Sécurité civile

Président : Jean Proriol, maire de Beauzac
Rapporteur : Jean-Paul Bacquet, maire de Coudes

Sécurité routière

Maire référent : Lionel Walker, maire de Saint-Fargeau-Ponthierry

Services publics

Président : Guy Ilary, maire de Tautavel
Rapporteur : Denis Durand, maire de Bengy-sur-Craon

Sites et sols pollués

Maire référent : Jean-Louis Denoit, maire de Viviez

Sport

Président : Didier Codorniou, maire de Gruissan
Rapporteur : Pierre Martin, maire d'Hallencourt

Technologies de l'information et de la communication

Président : Jean Dionis-du-Séjour, maire d'Agen
Rapporteur : Daniel Nouaille, maire d'Aixe-sur-Vienne

Tourisme

Président : Michel Grégoire, maire de La Roche-sur-le-Buis
Rapporteur : Martial Saddier, maire de Bonneville

Transports

Présidente : Bernadette Laclais, maire de Chambéry
Rapporteur : Louis Nègre, maire de Cagnes-sur-Mer

Urbanisme

Président : Pierre Ducout, maire de Cestas
Rapporteur : Hervé Marseille, maire de Meudon



CHIFFRES CLÉS

- 7.000 conseils aux maires : courriers, appels téléphoniques, fax, e-mails
- 140 saisines des pouvoirs publics
- 1.500 déplacements et réunions à l'extérieur



LES TEMPS FORTS DE L'AMF

2010 - Septembre

- Rencontre avec Luc Chatel, ministre de l'Education nationale*
- Rencontre avec Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie*
- Rencontre avec Gérard Larcher, président du Sénat*
- Réunion des commissions : Finances et fiscalité locales, Europe, Environnement
- Réunion des groupes de travail : Education, Sécurité routière

2010 - Octobre

- Participation aux journées des communautés urbaines de France à Toulouse*
- Participation au congrès de l'Association nationale des élus de la montagne à Pontarlier*
- Rencontre avec Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire*
- Réunion des commissions : Communes et territoires ruraux, Culture et communication
- Réunion des groupes de travail : Fonction publique territoriale, Prévention de la délinquance et sécurité, Gares]

2010 - Novembre

- Rencontre avec Philippe Richert, ministre chargé des Collectivités territoriales*
- 93^e congrès des maires et présidents de communautés de France
- Réunion de commission des Finances et fiscalité locales
- Réunion des groupes de travail : Urbanisme, Politique de la ville, Fonction publique territoriale

2010 - Décembre

- Rencontre avec François Fillon, Premier ministre*
- Réunion des groupes de travail : Fonction publique territoriale

2011 - Janvier

- Rencontre avec Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture et de la pêche*
- Rencontre avec Philippe Richert, ministre chargé des collectivités territoriales*
- Rencontre avec Georges Tron, secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique*
- Réunion des groupes de travail : Fonction publique territoriale, Fêtes foraines, Petite enfance*

2011 - Février

- Rencontre avec Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la cohésion sociale*
- Rencontre avec Jeannette Bougrab, secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de la vie associative*
- Réunion des groupes de travail : Gares, TIC, Sécurité routière, Affaires internationales et coopération décentralisée

*Rendez-vous du président de l'AMF

2011 - Mars

- Petit-déjeuner de l'AMF avec François Deluga, président du CNFPT
- Rencontre avec Joaquin Almunia, Vice-président de la Commission européenne*
- Rencontre avec Chantal Jouanno, ministre des Sports*
- Réunion de la commission des Finances et de la fiscalité locale
- Réunion des groupes de travail : TIC, Fonction publique territoriale
- Remise des titres « Ville amie des enfants » de l'UNICEF*
- Signature avec Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication et Jean-Pierre Roger, président du Conseil supérieur des messageries de presse d'une convention formalisant leur engagement à mettre en commun leurs efforts en faveur du développement du nombre de kiosques*
- Rencontre de l'AMF sur la Désertification médicale

2011 - Avril

- Petit-déjeuner de l'AMF avec Jean Viard
- Réunion des groupes de travail : TIC
- Réunion sur la prévention des risques (inondations)
- Déplacement à La Réunion puis à Mayotte*

2011 - Mai

- Rencontre avec Benoist Apparu, secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'urbanisme*
- Rencontre à l'Académie de médecine sur l'eau potable et la prévention de l'obésité chez l'enfant
- Petit-déjeuner de l'AMF avec Henri Proglio, Président Directeur général d'EDF
- Participation aux assises de l'Association des petites villes de France à Saint-Flour*
- Rencontre avec Claude Guéant, ministre de l'Intérieur*
- Réunion des commissions : Finances et fiscalité locales, Communes et territoires ruraux
- Réunion des groupes de travail : Gares, Fonction publique territoriale, Sécurité routière
- Conférence de presse commune des associations d'élus du bloc local sur la péréquation horizontale*

2011 - Juin

- Rencontre technique de l'AMF sur la nouvelle fiscalité de l'urbanisme
- Participation aux assises de la Fédération des maires des villes moyennes à Quimper*
- Réunion des groupes de travail : TIC, Affaires internationales et coopération décentralisée, Sites et sols pollués, Petite enfance
- Rencontre de l'ensemble des présidents d'associations départementales de maires et des rapporteurs de commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI), clôturé par le ministre des Collectivités territoriales, pour faire le bilan sur l'élaboration des schémas
- Réunion « Europe » avec les présidents d'associations départementales de maires et des parlementaires européens (Alain Lamassoure, Michel Delebarre, Françoise Castex...)



L'année 2010 a été marquée par l'achèvement d'un nouvel immeuble HQE, au siège de l'AMF, intégrant un auditorium de 200 places pour mieux accueillir ses adhérents.



L'AMF a réuni, le 28 juin 2011, près de 100 élus, parlementaires européens et nationaux ainsi que les présidents d'associations départementales de maires, afin d'entendre les préoccupations des collectivités locales sur les grands enjeux européens.



INFORMATION ET COMMUNICATION

L'actualité communale et intercommunale est toujours en mouvement ; c'est la raison pour laquelle la revue et le supplément Maires de France, le site Internet, Maire-Info ou encore le rapport annuel s'attachent à diffuser toutes les informations utiles aux maires et présidents d'intercommunalités.

Les services en ligne

- www.amf.asso.fr

Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site de l'AMF est une vitrine de son action. Près de 100 000 visiteurs consultent ce site chaque mois. L'espace réservé aux adhérents sur le site de l'AMF leur permet d'accéder aux informations diffusées à leur attention exclusive.



- La newsletter www.maire-info.com

Quotidien gratuit en ligne présentant l'actualité des collectivités locales en temps réel ; près de 51 000 abonnés bénéficient tous les jours de ce service de dépêches.

- Le site www.pouvoirs-locaux-francais.eu

Un site d'information pour les élus et le grand public sur l'actualité européenne et les actions des associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français.

Les publications

- La revue **Maires de France**

Magazine de référence dans le monde des collectivités locales et des EPCI, la revue *Maires de France*, publiée au début de chaque mois, propose le suivi de l'actualité nationale et européenne intéressant les collectivités locales, des initiatives, des expériences et des conseils.

- Le supplément **Maires de France**

Publié le 15 de chaque mois à 41 000 exemplaires, la lettre est un outil d'informations brèves et pratiques, qui relaie l'action de l'AMF vis-à-vis de ses adhérents.



Les éditions

• Les Cahiers du réseau

Les Cahiers du réseau constituent un ensemble d'ouvrages pratiques destinés aux élus et à leurs collaborateurs. Fruit d'une mutualisation entre l'AMF et les associations départementales, ils ont pour but de faire bénéficier l'ensemble du réseau de l'AMF des travaux d'intérêt commun.

La collection comporte à ce jour onze guides :

- Les chemins ruraux (AD de la Marne, 2006)
- Le maire et les voies communales (AD des Vosges, 2006)
- La commune et les associations (AD du Loiret, 2007)
- Le maire et les lotissements (AD de Meurthe-et-Moselle, 2007)
- Le Guide du maire (AMF, 2008), gratuit
- Le Guide du président de communauté (AMF, 2008), gratuit
- Les collectivités et l'éco-responsabilité (AMF- Ademe, 2008), gratuit
- Le maire et les transports (AMF - AGIR, 2009), gratuit
- La commune et le financement des réseaux (AD du Loiret, 2010)
- Le maire et les édifices culturels (AD de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire, 2010)
- Le maire et l'état civil (AD de la Meurthe-et-Moselle, 2011)

A paraître fin 2011 et début 2012

- Réactualisation du guide « Le maire et les transports », réalisé en partenariat avec l'association AGIR
- Le maire et les marchés en dessous des seuils : la procédure adaptée (MAPA), (AD du Var)
- Le maire et les activités ambulantes (AD Loiret et Loire)



Des guides thématiques

L'AMF a aussi édité un ensemble de guides gratuits téléchargeables à partir du site de l'AMF :

- le guide AMF/Mairie 2000 sur le Feder
- Le statut de l'élu local (remis à jour régulièrement)
- Le logement social et les politiques de l'habitat (2010)
- Guide sur les lignes électriques haute et très haute tension et champs magnétiques de très basse fréquence (2010)
- Guide pratique du maire : Financez vos projets avec le FEADER (novembre 2009)
- La maîtrise de la demande d'énergie (novembre 2008)
- Financez vos projets grâce à l'Europe : des fonds européens pour votre territoire ; guide pratique de l'élu (novembre 2008)
- L'économie des services publics de l'eau et de l'assainissement (novembre 2008)
- Guide des boues d'épuration (2007)
- Téléphonie mobile : guide des relations entre opérateurs et communes (décembre 2007)

Et aussi

Le maire et le sport (septembre 2009), de Patrick Bayeux, Chez Berger-Levrault (49 €).





MAIRIE 2000

Association conçue en 1985 par l'AMF, la CDC et la CAECL (devenue depuis Dexia Crédit Local), Mairie 2000 a pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales de maires.

Conformément à sa mission, l'action de Mairie 2000, au côté du réseau des AD, a permis, en 2010, l'organisation de près de 1000 sessions pour plus de 40 000 participants, toutes actions confondues.

L'aide financière, qui se double souvent de conseils techniques et pédagogiques, constitue le socle de l'action de Mairie 2000, agissant comme un levier non négligeable sur l'activité de formation des associations départementales de maires. En effet, cette aide représente près de 40% du montant total qu'elles consacrent aux formations de leurs élus.

Mairie 2000 contribue à une diffusion efficace de l'expertise de ses partenaires sur des sujets en lien avec les préoccupations des élus. Ainsi, le 6^e tome de la collection « Paroles d'élus » sur les services innovants réalisé en partenariat avec France Télécom a été diffusé à l'occasion du 93^e Congrès des Maires, cet ouvrage étant complété d'un site internet dédié.

Mairie 2000 joue également un rôle d'interface et d'échange entre des collectivités locales dont l'AMF assure la représentation sur le plan national et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels adhérents de l'association. Ce partenariat original adossé à l'Association des maires de France se traduit par l'organisation de manifestations régionales ou interdépartementales sur des thèmes conciliant tout à la fois la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents, à l'instar de la réunion sur « la maîtrise de l'étalement urbain » qui s'est déroulée en juin 2010 à Rouen. C'est d'ailleurs dans le même esprit que sont élaborées les « Rencontres de la gestion locale ». Sous la forme de demi-journées de travail et d'échanges, 38 réunions se sont ainsi tenues, portant à 41 le nombre de séminaires organisés en 2010 sur tout le territoire français.



CHIFFRES CLÉS 2010

- Budget annuel : 550 000 €
- Nombre de salariés : 2
- Nombre de partenaires : 22
- Nombre d'associations bénéficiaires des aides : 71
- Nombres de réunions subventionnées : 979
- Coût total des actions déclarées par les AD : 880 597 €
- Montant des subventions accordées aux AD : 306 353 €
- Nombre de participants déclarés : 41 592

LES INSTANCES DIRIGEANTES

Président

Jacques Pélissard (AMF)

Secrétaire général

André Laignel (AMF)

Trésorier

Jean-Luc Guitard (Dexia)

Vice-présidents

Jean-Paul Bailly (LA POSTE)

Pierre Bibollet (OGE)

Directeur général

Rollon Mouchel-Blaisot

Chargée de mission

Nathalie Dotres

LES PARTENAIRES DE MAIRIE 2000

Les membres fondateurs

- Association des maires de France
- Caisse des dépôts et consignations
- Dexia Crédit local

Les membres adhérents

- ADEME
- AFOM
- CNP-Assurances
- CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes)
- Eco-Emballages
- EDF
- FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances)
- FNADE (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement)
- FP2E (Fédération professionnelle des entreprises de l'eau)
- FRANCE TÉLÉCOM
- GDF/SUEZ
- Groupement d'entreprises mutuelles d'assurances (représenté par la SMACL)
- Groupe La Poste
- MNT
- OGE (Ordre des géomètres experts)
- RTE (Réseau de transport de l'électricité)
- SACEM
- UGAP
- USIRF (Union des syndicats de l'industrie routière de France)





FONPEL

LE FONDS DE PENSION DES ÉLUS LOCAUX

Un régime de retraite complémentaire dédié aux élus

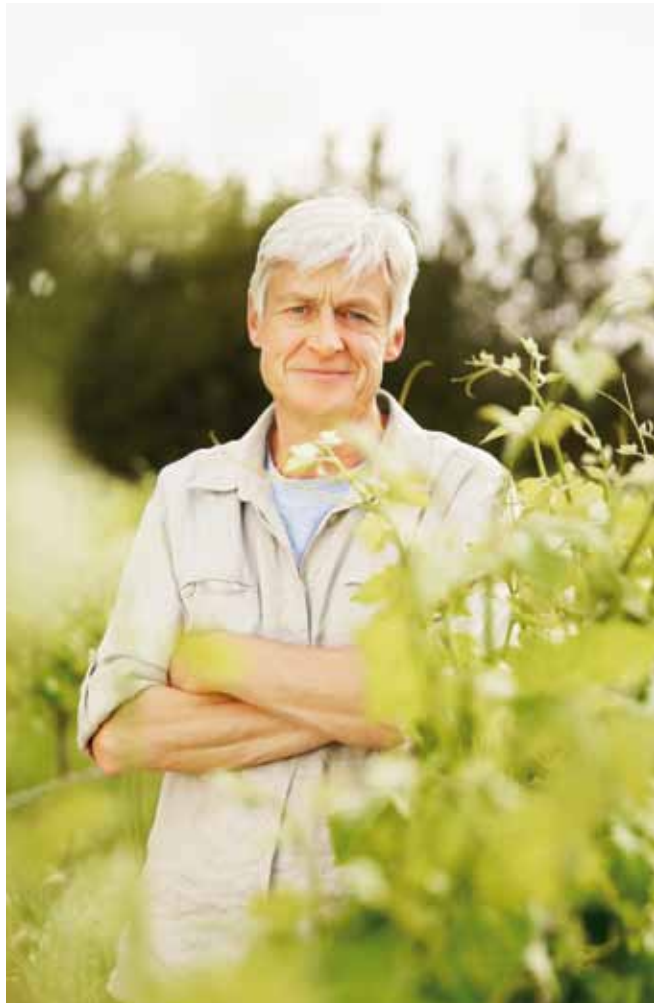
Créé par l'AMF en 1993 pour les élus locaux et piloté par leurs représentants, géré par la Caisse des Dépôts et assuré conjointement par trois des plus grandes compagnies d'assurance européennes, conseillé par un actuinaire et contrôlé par un commissaire aux comptes indépendant, le régime de retraite complémentaire par capitalisation FONPEL compte plus de 13 000 affiliés.

En 2010, plus de 14,5 millions € de cotisations ont été perçues. Avec des réserves de près de 237 millions € pour des engagements à hauteur de 227 millions €, le taux de couverture a atteint 104,44%.

Le taux de rendement financier comptabilisé pour 2010 s'établit à 3,64%.

Depuis mars 2008, DEXIA DS-SERVICES est chargé de promouvoir le régime auprès des élus locaux : en 2010, 453 adhésions nouvelles ont été collectées. Le rythme de progression est marqué par une augmentation de la part des élus régionaux et devrait se développer sur les années à venir, notamment du fait des opérations de communication engagées auprès des AD et des supports publicitaires locaux.

Dans un contexte toujours marqué par la crise financière survenue à l'automne 2008, la gestion prudente effectuée par les partenaires assureurs pilotés par l'Association FONPEL a permis de maintenir une performance satisfaisante du portefeuille.



Principales caractéristiques du fonds :

- La décision d'affiliation appartient au seul élu qui choisit son taux de cotisation : 4, 6 ou 8% de ses indemnités de fonction.
- La collectivité verse un abondement identique (dépense inscrite d'office au budget sans consultation ni vote).
- L'élu peut racheter dans les mêmes conditions les périodes antérieures indemnisées pour les mandats en cours.
- Il peut prendre sa retraite FONPEL à partir de 55 ans tout en restant en activité, la rente n'étant alors imposable que de 70 à 30% selon son âge.
- L'élu peut bénéficier d'une garantie décès jusqu'à la liquidation de sa retraite ; une garantie de réversion est également acquise pendant sa retraite et jusqu'à 75 ans.
- L'élu peut ouvrir autant de comptes FONPEL qu'il a de mandats indemnisés.

Renseignements et demandes de simulation :
DEXIA DS-SERVICES FONPEL – 18020 BOURGES CEDEX
Tél : 02 48 48 21 40 – Fax : 02 48 48 21 41
Courriel : fonpel@dexia-ds-services.com
Site : www.fonpel.com

LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

LES SYNERGIES DU RÉSEAU

Agir ensemble au quotidien pour développer les services en direction des maires et présidents de communautés.

Un réseau de 101 associations départementales (AD) qui se renforce chaque année et constitue le premier relais qui permet à l'AMF de mieux connaître les préoccupations des élus sur le terrain. L'AMF souhaite apporter un appui encore plus important à ce réseau dans le cadre d'une mutualisation des actions, d'un développement des échanges d'expériences et d'une mise en exergue des très nombreuses initiatives locales. L'AMF a poursuivi en 2011 son soutien financier à la structuration des associations départementales. Depuis le début de cette opération, 32 AD ont bénéficié de l'aide de l'AMF.

AMF et associations départementales : des échanges quotidiens

Le contact avec les associations départementales se concrétise chaque jour par de nombreuses actions : présence du président de l'AMF dans les assemblées générales, déjeuners de présidents d'associations départementales qui leur permettent d'échanger sur leurs expériences, invitation à des manifestations importantes de l'AMF, réunions des permanents à l'AMF, interventions des responsables de départements et chargés d'études dans les réunions d'information organisées par les associations départementales.

Par ailleurs, dans le cadre des « Rencontres de l'AMF », nous avons demandé à chaque association départementale de signaler des initiatives afin d'alimenter les débats. Il a également été proposé aux associations départementales de constituer des panels d'élus sur différents thèmes afin de les interroger rapidement sur les difficultés rencontrées et ainsi mieux faire remonter à l'AMF les préoccupations des élus.

Assemblées générales de maires

Au cours de l'année écoulée, Jacques Pélissard s'est rendu dans les départements suivants : Dordogne, Maine et Loire, Gard, Doubs, Haute-Saône, Réunion, Mayotte, Allier, Ardennes, Ille et Vilaine, Loire, Essonne, Saône et



Loire, Marne. Rollon Mouchel-Blaisot, directeur général de l'AMF a participé, pour sa part à quatre réunions régionales en Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Bretagne, qui ont rassemblé les présidents et les directeurs de chacune des associations départementales. Il a également participé au comité directeur de l'AD de Meurthe-et-Moselle, avec la directrice adjointe de l'AMF.

Une sensibilisation accrue aux problématiques européennes

Dans la continuité des actions engagées en 2010, l'AMF a poursuivi l'accompagnement des associations départementales dans la sensibilisation des élus aux questions européennes. Au-delà du projet de formation sur les fonds structurels porté par Mairie 2000 et soutenu par l'Union européenne, l'AMF a aidé les associations départementales de Gironde, Loire, Loire-Atlantique, Seine-Maritime, Vaucluse, Vosges et Nord à organiser le déplacement des délégations d'élus à Bruxelles ou Strasbourg. Les 8 et 9 février 2011, les permanents



d'associations départementales ont été conviés à Bruxelles et ont pu expérimenter cette formule de déplacement telle qu'elle est proposée par l'AMF en collaboration avec la Commission européenne et le Parlement européen pour les élus.

A la suite de ce déplacement, une réunion a été organisée le 28 juin 2011 entre les présidents d'associations départementales et des députés européens pour aborder les sujets de préoccupations communs (budget, avenir de la politique de cohésion, services publics....).

Une relation suivie avec l'ANDAM

Jacques Pélissard s'est rendu à Reims le 30 juin dernier, avec le trésorier général, au Congrès de l'ANDAM à l'occasion du 20^e anniversaire de cette association.

Cette manifestation a été l'occasion d'un large échange de vues sur le partenariat de l'AMF avec les associations départementales et sur les moyens de renforcer la collaboration mutuelle dans le cadre notamment de l'élaboration concertée d'une « Charte du réseau » précisant les responsabilités de chacun des partenaires.

Actions de l'AMF en Outre-mer

A l'invitation des présidents des associations départementales de La Réunion et de Mayotte, Jacques Pélissard est allé à la rencontre des maires de l'Océan Indien pour mieux connaître les difficultés qu'ils rencontrent et recueillir leurs attentes vis-à-vis de l'AMF.

A La Réunion, la recherche d'une meilleure efficacité de l'action publique s'est traduite très tôt par une démarche intercommunale volontariste pour répondre aux enjeux territoriaux de l'emploi, de la cohésion sociale et du développement durable avec des réalisations qui sont déjà exemplaires dans ce domaine.

Quelques semaines après la création du 101^e département français,

les élus mahorais ont de grands chantiers à relever : état civil, réseaux d'eau et d'assainissement, constructions scolaires, formation des élus et du personnel communal, mise en place d'une fiscalité locale, etc. L'AMF, porte-parole de tous les maires et présidents de communautés de France, de métropole comme d'outre-mer, sera présente à leurs côtés pour les accompagner dans leur projet de territoire en leur apportant l'expertise de ses services et l'appui de ses instances.

Mise en place d'un groupe de travail AMF/ associations départementales

Ce groupe de travail installé le 25 mars dernier répond à un triple objectif :

- le renforcement de l'appui de l'AMF aux associations départementales dans un contexte financier contraint. De nouveaux critères d'aides aux associations départementales sont étudiés pour prendre en compte des situations nouvelles, notamment la mutualisation de postes entre plusieurs associations départementales ;
- la situation, l'organisation et les perspectives d'évolution des AD, avec une attention particulière sur le soutien aux actions de mutualisation et de coopération interdépartementales. Par ailleurs, des ententes régionales (Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Bretagne notamment) permettent de réunir régulièrement les PAD et DAD, et de mettre en place des actions communes : banque de données juridiques, mutualisation de productions...
- une meilleure lisibilité des actions de l'AMF : calendrier, suivi de l'actualité parlementaire et mise en place avec les AD de panels permettant d'interroger régulièrement les élus sur des sujets d'actualité.

Toutes ces actions visent à permettre à l'AMF d'assurer avec une plus grande efficacité son rôle de défense et d'appui des communes et de leurs groupements.

→ De nouveaux sites et publications

- @mail info nouvel outil de communication de l'AD du Loiret.
- Lettre de l'AMD 92.
- www.maires-allier.fr
- La lettre : bulletin d'information de l'Union des maires de l'Oise.

→ Nouveaux présidents d'associations départementales

- GIRONDE : Gérard CESAR, maire de Rauzan
- SAVOIE : Christian ROCHETTE, maire de Saint-Rémy-de-Maurienne
- VAL DE MARNE : Régis CHARBONNIER, maire de Boissy-saint-Léger

→ Nouveaux permanents

- Haute Garonne : Chantal LAMOUROUX – Anne AUDOUBERT
- Nièvre : Marie-Laurence BONNET
- Saône-et-Loire : Sylvain LOHNER-ADLI
- Haute-Savoie : Lauriane MOUNIER



L'AMF

LES MOYENS FINANCIERS



Rapport sur les finances de l'AMF Exercice 2010

A la clôture du 31 décembre 2010, notre Association dégagne un excédent de 1.887.659 € contre 2.270.676 € à la clôture de l'exercice 2009.

L'excédent est en légère baisse, ce qui n'est pas étonnant compte tenu des dépenses exceptionnelles engagées pour la reconstruction d'un des deux bâtiments qui composent le siège de notre Association au 41 quai d'Orsay.

Les comptes de l'année 2010 constatent non seulement cette opération immobilière mais aussi les frais de location des bureaux où une partie du personnel avait déménagé, les frais de déménagement et emménagement de ces personnels, et le début de l'amortissement de la construction nouvelle.

La construction nouvelle impacte légèrement les charges 2010 : c'est une immobilisation dont l'amortissement a commencé en octobre, date à laquelle les salariés ont pu se réinstaller dans les nouveaux bureaux.

Nos produits d'exploitation ont progressé de 0,91% et nos charges d'exploitation ont progressé de 2,7 %.

Ces pourcentages reflètent les décisions prises par votre Bureau sur ma proposition : côté produits, l'augmentation minimale des cotisations et le gel des droits d'inscriptions pour le Congrès des maires, côté charges, une maîtrise des dépenses et une gestion rigoureuse.

Nos produits restent majoritairement constitués des cotisations de nos adhérents, puisqu'elles représentent plus de 73 % du montant total de nos produits : nous le rappelons chaque année, notre Association a besoin du soutien du plus grand nombre pour poursuivre sans relâche ses actions de conseil au profit des adhérents et de lobbying auprès des pouvoirs publics.

Le niveau des charges courantes est globalement stable, ce qui est remarquable étant donné les frais occasionnés par la livraison du nouveau bâtiment au siège de notre Association. Nous accueillons désormais avec plaisir au siège de l'AMF, 41 quai d'Orsay, nos instances statutaires, Bureau et Comité Directeur, dans les locaux nouvellement construits, qui comprennent un auditorium en sous-sol d'une capacité de 200 places.

Notre résultat financier, qui correspond aux revenus et produits de cession de nos valeurs de placement, est en forte baisse (-70%) : cela est dû en particulier à une forte baisse des produits sur cessions de valeurs mobilières de placement et à l'augmentation des dotations aux provisions. Nos réserves restent placées sans risque, les rendements sont faibles mais



Jean LAUNAY
LE TRÉSORIER GÉNÉRAL DE L'AMF
Député-maire de Bretenoux (46)

équilibrés, et nous avons procédé à certaines réorientations vers des produits dont les fonds sont bloqués pour 2 ou 3 ans, mais permettent d'obtenir un meilleur rendement.

En conclusion, les finances de notre Association nous permettent de poursuivre nos actions et de réaliser nos projets, de tenir compte de vos préoccupations. J'ai ainsi proposé à votre Bureau, qui l'a accepté, de maintenir à 90 € pour la quatrième année consécutive, les droits d'inscription pour le Congrès des maires et des présidents de communautés de France.

Par ailleurs, j'ai engagé une réflexion sur la meilleure façon, pour l'AMF, de soutenir l'activité de nos associations départementales, notamment en les aidant financièrement, et de renforcer le lien et les échanges indispensables entre elles et notre Association. Un groupe de travail a été constitué, qui sera en mesure de présenter ses premières propositions dans les prochains mois, ce dont vous serez bien sûr tenus informés.

Comme de coutume, vous serez appelés, lors de ce 94^e Congrès, à approuver les comptes 2010 et à vous prononcer sur le taux des cotisations 2012.

Je vous remercie de votre attention et de votre confiance.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Launay', with a long horizontal stroke extending to the left.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères

et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Levallois-Perret, le 10 juin 2011

Pierre-Henri Scacchi et Associés
Commissaire aux comptes



> Présentation des comptes

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

ACTIF	2010	2009
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	104 435	163 445
Immobilisations corporelles	10 761 537	5 873 706
Immobilisations financières	65 301	69 094
Total	10 931 273	6 106 245
Actif circulant		
Stocks	29 339	27 214
Créances	2 313 934	2 291 991
VMP et disponibilités	15 578 029	17 369 700
Total	17 921 302	19 688 905
Charges constatées d'avance	94 215	132 409
Total Actif	28 946 791	25 927 559

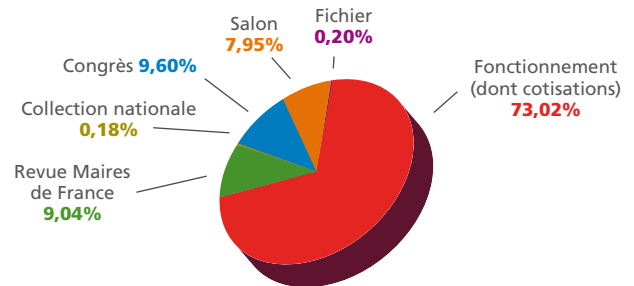
PASSIF	2010	2009
Capitaux propres		
Fonds de réserve	23 243 206	20 972 530
Résultat de l'exercice (excédent)	1 887 659	2 270 676
Total	25 130 865	23 243 206
Provision pour risques et charges	339 438	314 191
Dettes		
Emprunts auprès d'Ets de crédit	120 628	20 314
Av.-acptes reçus sur commandes en cours	45	479
Dettes fournisseurs-comptes rattachés	761 540	565 932
Dettes fiscales et sociales	977 691	798 688
Dettes sur immo. et comptes rattachés	1 466 286	702 547
Autres dettes	117 990	248 052
Produits constatés d'avance	32 307	34 150
Total	3 476 487	2 370 162
Total Passif	28 946 791	25 927 559

COMPTE DE RÉSULTAT du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

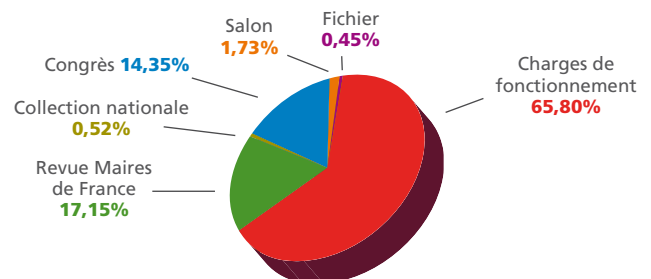
	2010	2009
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	11 203 400	10 950 444
Autres	553 037	699 521
Total	11 756 438	11 649 965
Charges d'exploitation		
Variations de stocks	-5 533	121
Achats et charges externes	3 076 482	2 841 003
Impôts, taxes et versements assimilés	475 942	489 519
Salaires et traitements	3 559 344	3 582 098
Charges sociales	1 787 096	1 791 436
Dotations	863 078	784 797
Autres charges	167 161	172 251
Total	9 923 570	9 661 225
Résultat d'exploitation	1 832 867	1 988 740
Produits financiers	209 240	463 734
Charges financières	71 466	7 416
Résultat financier	137 773	465 318
Résultat courant avant impôts	1 970 641	2 445 058
Produits exceptionnels	9 596	63 976
Charges exceptionnelles	45 515	159 442
Résultat exceptionnel	(35 919)	(95 466)
Impôts sur les bénéfices	47 063	78 916
Total des produits	11 975 273	12 177 675
Total des charges	10 087 615	9 907 000
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 887 659	2 270 676

LES GRANDES MASSES

Produits par activité (en milliers d'euros)	11 765	
Fonctionnement (dont cotisations)	8 591	73,02%
Revue Maires de France	1 064	9,04%
Collection nationale	22	0,18%
Congrès	1 130	9,60%
Salon	936	7,95%
Fichier	23	0,20%



Charges (en milliers d'euros)	10 014	
Charges de fonctionnement	6 590	65,80%
Revue Maires de France	1 718	17,15%
Collection nationale	52	0,52%
Congrès	1 437	14,35%
Salon	173	1,73%
Fichier	45	0,45%

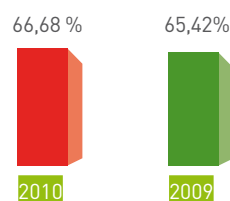


QUELQUES RATIOS SIGNIFICATIFS Bilan au 31 décembre 2010

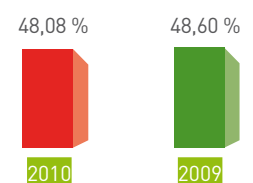
Taux de cotisations impayées (situation au 31 mai de l'année suivante)		
Produits d'exploitation	Impayés 2010	Impayés 2009
Associations départementales	0,69 %	1,09 %
Adhérents directs	6,63 %	5,36 %
Associations départementales (EPCI)	3,82 %	10,67 %
Adhérents directs (EPCI)	4,97 %	1,29 %
Total	2,15 %	2,65 %

Pour comprendre l'évolution des cotisations, il est intéressant de suivre 2 ratios :

Part des cotisations nettes dans les recettes globales



Part des charges de personnel* dans les produits



*Charges de personnel = salaires + charges + taxe sur les salaires

L'AMF

TROMBINOSCOPE





LE BUREAU DE L'AMF*

PRÉSIDENT



Jacques PÉLISSARD
Lons-le-Saunier (39)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



André LAIGNEL
Issoudun (36)

PREMIER VICE-PRÉSIDENT



Jean-Pierre SCHOSTECK
Châtillon (92)

TRÉSORIER GÉNÉRAL



Jean LAUNAY
Bretenoux (46)



Michel BOURGAIN
L'Île-Saint-Denis (93)



Maxime CAMUZAT
Saint-Germain-du-Puy (18)



Gilles CARREZ
Le-Perreux-sur-Marne (94)



Françoise CARTRON
Artigues-près-Bordeaux (33)



Michel DAVAL
Gernelle (08)



Françoise DESCAMPS-CROSNIER
Rosny-sur-Seine (78)



Jean DIONIS DU SEJOUR
Agen (47)



Joël DUQUENOY
Arques (62)



Nicole FEIDT
Toul (54)



Jean GIRARDON
Mont-Saint-Vincent (71)



Jacqueline GOURAULT
La Chaussée Saint-Victor (41)



Michel GRÉGOIRE
La-Roche-sur-le-Buis (26)



Charles GUÉNÉ
Vaux-sous-Aubigny (52)



Annie GUILLEMOT
Bron (69)



Pierre JARLIER
Saint-Flour (15)



Bernadette LACLAIS
Chambéry (73)



Philippe LAURENT
Sceaux (92)



Hervé MARSEILLE
Meudon (92)



Patrick MASCLET
Arleux (59)



Denis MERVILLE
Sainneville (76)



Kléber MESQUIDA
Saint-Pons-de-Thomières (34)



Catherine PEYGE
Bobigny (93)



Jean PRORIOL
Beauzac (43)



François REBSAMEN
Dijon (21)



Marie-Josée ROIG
Avignon (84)



Christophe ROUILLON
Coulaines (72)



Martial SADDIER
Bonneville (74)



Christophe SIRUGUE
Chalon-sur-Saône (71)



Maud TALLET
Champs-sur-Marne (77)



Michel VERGNIER
Guéret (23)



Michel TEULET
Gagny (93)



Philippe VIGIER
Cloyes-sur-le-Loir (28)

*Liste arrêtée au 1^{er} juillet 2011
Renouvellement en novembre 2011

LE COMITÉ DIRECTEUR*



Pierre-Christophe BAGUET
Boulogne-Billancourt (92)



Brigitte BARÈGES
Montauban (82)



Pierrette BARZU
Astis (64)



Bernard BAUDOIX
Aulnoye-Aymeries (59)



Jean-Claude BLIN
Eguzon-Chantome (36)



Philippe BODARD
Mûrs-Erigné (49)



Nicolas BONNEAU
La-Chapelle-Saint-Mesmin (45)



Jean-Pierre BOSINO
Montataire (60)



Jean-Pierre BOUQUET
Vitry-le-François (51)



Françoise BOUVIER
Offemont (90)



Pascal BUCHET
Fontenay-aux-Roses (92)



Louis CARLES
Torreilles (66)



Caroline CAYEUX
Beauvais (60)



Alain CAZABONNE
Talence (33)



Michel CHAMPREDON
Evreux (27)



Didier CODORNIU
Gruissan (11)



François CORNUT-GENTILLE
Saint-Dizier (52)



Charles de COURSON
Vanault-les-Dames (51)



Edouard COURTIAL
Agnetz (60)



Anne-Marie COUSIN
Torigni-sur-Vire (50)



Jean-Pierre CUBERTAFON
Lanouaille (24)



François CUILLANDRE
Brest (29)



Geneviève DARRIEUSSECQ
Mont-de-Marsan (40)



Marc DAUNIS
Valbonne (06)



Marie-Odile DELCAMP
Gourdon (46)



Valérie DEMANGEAU
Le Pellerin (44)



Jean-Jacques DESCAMPS
Loches (37)



Patrick DOUET
Bonneuil-sur-Marne (94)



René DROUIN
Moyeuvre-Grande (57)



Pierre DUCOUT
Cestas (33)



Denis DURAND
Bengy-sur-Craon (18)



Auguste FAUVEL
Marpire (35)



Henry FÉRAL
Pucelsi (81)



Patricia FERNANDEZ
Port-de-Bouc (13)



André FLAJOLET
Saint-Venant (62)



François FORIN
Lucey (54)



Nicolas FORISSIER
La Châtre (36)



Annie GENEVARD
Morteau (25)



Bernard GÉRARD
Marcq-en-Baroeul (59)



Marc GRICOURT
Blois (41)



Michel GUÉGAN
La-Chapelle-Caro (56)



Thibaud GUILLEMET
Thorigny-sur-Marne (77)



Adeline HAZAN
Reims (51)



Olivier HENNO
Saint-André-lez-Lille (59)



Antoine HOMÉ
Wittenheim (68)



Alain HUNAULT
Châteaubriant (44)



Pierre-Yves JARDEL
Orbais-L'Abbaye (51)



Bruno JONCOUR
Saint-Brieuc (22)



Dany KOCHER
Phalsbourg (57)

*Les présidents d'associations départementales des maires sont membres de droit du Comité directeur



Valérie KUMM
Péronne (80)



Philippe LANGENIEUX-VILLARD
Allevard (38)



Marcel LARMANOU
Gisors (27)



Jean LASSALLE
Lourdiós-Ichère (64)



Martine LECLERC
Ussel (19)



Dominique LEFEBVRE
Cergy-Pontoise (95)



Jean-Pierre LELEUX
Grasse (06)



Henry LEMOINE
Pont-à-Mousson (54)



Serge LÉPINE
Camplong d'Aude (11)



Martine LIGNIÈRES-CASSOU
Pau (64)



Josseline LONGÉPÉE
Quézac (48)



Arsène LUX
Verdun (55)



Gilles MAISTRE
Entremont (74)



Noël MAMÈRE
Bègles (33)



Catherine MARGATÉ
Malakoff (92)



Philippe MARINI
Compiègne (60)



Hervé MARITON
Crest (26)



Jacques Jean-Paul MARTIN
Nogent-sur-Marne (94)



Jean-Yves MENOÙ
Ploubezre (22)



Danièle MEYER
Rhinau (67)



Gilbert MEYER
Colmar (68)



Alain MICHEL
La Riche (37)



Danielle MICHEL
Saint-Paul-lès-Dax (40)



Patrick MOLINOZ
Venarey-les-Laumes (21)



Pierre MOREL-A-L'HUISSIER
Fournels (48)



Maryvonne MOTTIN
Bernières-sur-Mer (14)



Louis NÈGRE
Cagnes-sur-Mer (06)



Daniel NOUAILLE
Aix-sur-Vienne (87)



Alain ORDITZ
Gye (54)



Alain OUTREMAN
Achères (78)



Pierre PAVIS
Argentan (61)



Bernard PERRUT
Villefranche-sur-Saône (69)



Christophe PRIOU
Guérande (44)



Joël RATIER
Saint-Martin-de-Jussac (87)



Pierre REGNAULT
La-Roche-sur-Yon (85)



Jean RENARD
Chaugey (21)



Pierre-Alain ROIRON
Langeais (37)



Jérôme ROYER
Jarnac (16)



André SANTINI
Issy-les-Moulineaux (92)



Christine SCELLE-MAURY
Epinay-sous-Sénart (91)



Georges SIFFREDI
Châtenay-Malabry (92)



Franck STEYAERT
Thezillieu (01)



Claude TÉROUINARD
Châtillon-en-Dunois (28)



Gérard TRÉMÈGE
Tarbes (65)



André TRILLARD
Saint-Gildas-des-Bois (44)



Claude VAZQUEZ
Grigny (91)



Claude WALLENDORFF
Givet (08)



Jean-Claude WAMBST
Dole (39)

*Liste arrêtée au 1^{er} juillet 2011
Renouvellement en novembre 2011

LES PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES



Michel VOISIN
Ain (01)



Paul GIROD
Aisne (02)



Bruno ROJOUAN
Allier (03)



Daniel SPAGNOU
Alpes de Hautes-Provence (04)



Jean-Michel ARNAUD
Hautes-Alpes (05)



Honoré COLOMAS
Alpes-Maritimes (06)



Henri-Jean ARNAUD
Ardennes (07)



Régis DEPAIX
Ardennes (08)



Jean-Pierre BEL
Ariège (09)



François BAROIN
Aube (10)



Patrick MAUGARD
Aude (11)



Jean-Louis GRIMAL
Aveyron (12)



Roland DARROUZES
Bouches-du-Rhône (13)



Ambroise DUPONT
Calvados (14)



Pierre JARLIER
Cantal (15)



Jean-Michel BOLVIN
Charente (16)



Michel DOUBLET
Charente-Maritime (17)



Remy POINTEREAU
Cher (18)



Daniel CHASSEING
Corrèze (19)



Joselyne MATTEI-FAZI
Corse du Sud (20A)



Ange-Pierre VIVONI
Haute-Corse (20B)



François REBSAMEN
Côte-d'Or (21)



René REGNAULT
Côtes-d'Armor (22)



Michel VERGNIER
Creuse (23)



Jacques MONMARSON
Dordogne (24)



Christine BOUQUIN
Doubs (25)



Michel GREGOIRE
Drôme (26)



Joël BOURDIN
Eure (27)



Gérard HAMEL
Eure-et-Loir (28)



Jean-René JONCOUR
Finistère (29)



Pilar CHALEYSSIN
Gard (30)



Jean-Louis PUISSEGUR
Haute-Garonne (31)



Aymeri de MONTESQUIOU
Gers (32)



Gérard CESAR
Gironde (33)



Kléber MESQUIDA
Hérault (34)



Françoise GATEL
Ille-et-Vilaine (35)



Michel BLONDEAU
Indre (36)



Pierre LOUAULT
Indre-et-Loire (37)



Daniel VITTE
Isère (38)



Sylvie VERMEILLET
Jura (39)



Jean-Yves MONTUS
Landes (40)



Philippe SARTORI
Loir et Cher (41)



Jean-François BARNIER
Loire (42)



Jean PRORIOL
Haute-Loire (43)



Yves METAIREAU
Loire-Atlantique (44)



Xavier DESCHAMPS
Loiret (45)



Jean LAUNAY
Lot (46)



Jean DIONIS DU SEJOUR
Lot-et-Garonne (47)



Jacques BLANC
Lozère (48)



Jean-Luc DAVY
Maine-et-Loire (49)



Claude HALBECQ
Manche (50)



Yves DETRAIGNE
Marne (51)



Charles GUÉNÉ
Haute-Marne (52)



Norbert BOUVET
Mayenne (53)



Rose-Marie FALQUE
Meurthe-et-Moselle (54)



Claude BIWER
Meuse (55)



Jacques LE NAY
Morbihan (56)



François GROSDIDIER
Moselle (57)



René-Pierre SIGNE
Nièvre (58)



Patrick MASCLET
Nord (59)



Alain VASSELE
Oise (60)



Alain LAMBERT
Orne (61)



Joël DUQUENOY
Pas-de-Calais (62)



Pierrette DAFFIX-RAY
Puy-de-Dôme (63)



Michel HIRIART
Pyrénées-Atlantiques (64)



Daniel FROSSARD
Hautes-Pyrénées (65)



Guy ILARY
Pyrénées-Orientales (66)



Joseph OSTERMANN
Bas-Rhin (67)



René DANESI
Haut-Rhin (68)



Elisabeth LAMURE
Rhône (69)



Michel ALLIOT
Haute-Saône (70)



Jean GIRARDON
Saône-et-Loire (71)



Marc JOULAUD
Sarthe (72)



Christian ROCHEFFE
Savoie (73)



Raymond MUDRY
Haute-Savoie (74)



Denis MERVILLE
Seine-Maritime (76)



Michel HOUEL
Seine-et-Marne (77)



Guy PELISSIER
Yvelines (78)



Léopold MOREAU
Deux-Sèvres (79)



Pierre MARTIN
Somme (80)



Sylvain FERNANDEZ
Tarn (81)



Francis LABRUYERE
Tarn-et-Garonne (82)



Jean-Pierre VERAN
Var (83)



Jean-Pierre LAMBERTIN
Vaucluse (84)



Yves AUVINET
Vendée (85)



Yves BOULOUX
Vienne (86)



Alain RODET
Haute-Vienne (87)



Dominique PEDUZZI
Vosges (88)



Jean-Claude LEROY
Yonne (89)



Michel BERNE
Territoire-de-Belfort (90)



Laurent BETEILLE
Essonne (91)



Jacques GAUTIER
Hauts-de-Seine (92)



Régis CHARBONNIER
Val de Marne (94)



Yanick PATERNOTTE
Val d'Oise (95)



René NOEL
Guadeloupe (971)



Raymond OCCOLIER
Martinique (972)



**Jean-Pierre Théodore
ROUMILLAC**
Guyane (973)



Roland ROBERT
Réunion (974)



Ibrahim Amedi BOINAHERY
Mayotte (985)



Teritepaiaatua MAIHI
SPCPF (987)



Ghislaine ARLIE
Nouvelle-Calédonie (988)

Liste arrêtée au 1^{er} juillet 2011

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



André Laignel

PRÉSIDENT



Jacques Pélissard

PREMIER VICE-PRÉSIDENT



Jean-Pierre Schosteck

TRÉSORIER GÉNÉRAL



Jean Launay



Chargé de mission
Alexis Lasseur
01 44 18 13 58



Chargé de mission
auprès du directeur
Éric Pareydt
Assistante : Emilia Sardo
01 44 18 13 54



Communication et presse
Marie-Hélène Galin
Martine Chéradame,
Thomas Oberlé
Assistante : Patricia Paoli
01 44 18 13 61



Relations
avec le parlement
Alexandre Touzet
01 44 18 13 81
Assistante : Nathalie Sebban
01 44 18 51 90



Prévention des pollutions
Sylviane Oberlé
Assistante : Sandrine Wiczorek
01 44 18 14 04



Europe et affaires
internationales
Carole Prévôt
Julia Barbier
01 44 18 13 86
Assistante : Nathalie Sebban
01 44 18 51 90



Maires de France
Antoine Blouet
Stéphane Camara,
Christine Nemaq, Samantha Rauch
01 44 18 14 21



Mairie 2000
Nathalie Dotres
Assistante : Delphine Breure
01 44 18 13 97



Fonpel
Jean-Alain Benezech
01 44 18 14 01
Assistante : Delphine Breure
01 44 18 13 97



Directeur général
Rollon Mouchel-Blaisot
Assistants :
Catherine Filaine
01 44 18 13 51
Élodie Vin
01 44 18 14 42



Directeur adjoint
Agnès Reiner
01 44 18 13 70
Assistants :
Élodie Vin 01 44 18 14 42
Sylvie André 01 44 18 14 27



Direction des finances
et moyens généraux
Carine Collard
Anne-Marie De Araujo,
Sophie Lasseron, David Le Chevrel
Marie-Claude Nancy,
Yvette Nicolazo, Jean-Marc Pire
Assistante : Agnès Legras
01 44 18 51 92



Budget et comptabilité
Laurence Marilly
01 44 18 13 66



Systèmes
d'information
Philippe Letourneux
Ernesto Araujo,
Pierre-Daniel Ponson
01 44 18 13 63



Ressources humaines
Claire Lepeté
01 44 18 14 19



Présidence
Chef de cabinet
Caroline Girard
01 44 18 13 85
Assistants :
Florence Laparra
01 44 18 13 56
Emilia Sardo
01 44 18 13 54



Intercommunalité
et territoires
Dominique Brachet,
Marie-Cécile Georges, Loïc Jaouen
Assistante : Nathalie Sebban
01 44 18 51 90



Action sociale, éducative,
sportive et culturelle
Marie-Claude Serres-Combourieu
Valérie Brassart, Sébastien Ferriby, Isabelle Voix
Assistants : Corinne Vitte, Patricia Nzinga
01 44 18 13 72 / 01 44 18 14 13



Administration
et gestion communales
Geneviève Cerf
Geoffroy Adamczyk, Judith Mwendo,
Véronique Picard, Julie Rousset
Assistants : Martine Bourdier, Akila Harissene
01 44 18 13 77 / 01 44 18 13 74



Conseil juridique et documentation
Annick Pillevesse
Thierry Cotrôbil, Nathalie Fourneau,
Myriam Morin-Bargeton
Assistants : Sylvie André, Patricia Nzinga
01 44 18 14 27 / 01 44 18 14 13



Finances et fiscalité locales
Alain Roby
Claire Gekas-Grandjean, Soraya Hamrioui
Assistants : Michèle Feutren-Royer,
Akila Harissene
01 44 18 13 71 / 01 44 18 13 74



Ville, urbanisme, habitat et transports
Sylvain Bellion
Charlotte de Fontaines, Florence Masson,
Assistante : Anne Fossier
01 44 18 14 30
Environnement
et développement durable
Pauline Delaère, Gwénola Stephan
Assistante : Sandrine Wiczorek
01 44 18 14 04



amf

Association des Maires de France
Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933

41, quai d'Orsay
75343 Paris cedex 07
Tél. : 01 44 18 14 14 • Fax : 01 44 18 14 15

www.amf.asso.fr